

Les discriminations ethniques et raciales dans l'enquête *Trajectoires et Origines* : représentations, expériences subjectives et situations vécues

Mirna Safi et Patrick Simon *

Dans la littérature scientifique consacrée à la mesure des discriminations, plusieurs approches sont développées et s'avèrent complémentaires : l'analyse des résidus discriminatoires associés à une caractéristique étudiée (le plus souvent le sexe ou l'origine) ; les audits par paires (*testings*) ; la mesure des biais implicites à l'encontre de minorités ; ou encore l'expérience rapportée par les enquêtés. Cet article applique cette dernière approche à partir des données de l'enquête *Trajectoires et Origines* (Ined, Insee, 2008-2009). Différents indicateurs de discrimination ont été construits – sur les représentations à l'égard des discriminations, sur l'expérience auto-reportée de la discrimination et sur les situations de discriminations dans différents domaines de la vie sociale. Ces indicateurs sont analysés conjointement avec l'expérience répétée d'un renvoi aux origines et le sentiment de ne pas être vu comme Français, considérés comme des mesures d'altérisation. L'article montre que les discriminations dites « ethno-raciales » touchent essentiellement les immigrés et descendants d'immigrés d'origines africaine et turque. La comparaison des indicateurs de discrimination indique que l'expérience auto-reportée (plus subjective) fournit un niveau de prévalence systématiquement inférieur à celui calculé à partir des situations discriminatoires rencontrées dans les différents domaines de la vie sociale. La forte corrélation enregistrée entre ces deux indicateurs montre néanmoins que l'expérience auto-reportée est bien adossée à des faits concrets. Discriminations vécues et mesures d'altérisation sont également fortement liées. On observe enfin une incidence significative et autonome de la religion musulmane sur le risque de déclarer des discriminations. Ces résultats plaident en faveur de l'évaluation des discriminations à partir d'une approche combinant les types de mesure.

Rappel :

Les jugements et opinions exprimés par les auteurs n'engagent qu'eux mêmes, et non les institutions auxquelles ils appartiennent, ni *a fortiori* l'Insee.

* Respectivement : Sciences Po (OSC) et Crest (mirna.safi@sciencespo.fr) ; Ined (simon@ined.fr).

La mesure des discriminations est un sujet politiquement sensible et méthodologiquement complexe. L'illégalité juridique des discriminations et la réprobation sociale qui les entourent ont transformé leurs modes opératoires. Comme le rappelle Arrow au sujet des États-Unis, la question de la mesure ne se posait pas de la même manière quand la ségrégation raciale était officielle et que les annonces d'emploi spécifiaient explicitement les interdits raciaux ou sexuels (Arrow, 1998). De telles pratiques explicites n'ont plus cours dans les pays ayant adopté des législations antidiscrimination, ce qui vaut également pour la France. Moins voyantes, les pratiques discriminatoires se sont perpétuées et adaptées au nouveau contexte juridique et moral. Si les refus, mises à l'écart ou dénis de droit formulés explicitement en référence au sexe ou à l'origine – entre autres caractéristiques – peuvent toujours se produire, le phénomène discriminatoire recouvre désormais, pour l'essentiel, des pratiques diffuses, inscrites dans une multitude de décisions dont le caractère proprement discriminatoire n'est pas apparent. Ce caractère diffus et systémique rend leur identification particulièrement ardue. Dans ce contexte d'invisibilisation des processus discriminatoires, la capacité de la recherche en sciences sociales à en fournir une mesure scientifique devient un enjeu social préminent (Simon, 2008a ; Safi, 2013).

La plupart des mesures de la discrimination proposées dans les études scientifiques reposent sur

une recherche d'objectivation. Cette objectivation est très aboutie dans les enquêtes expérimentales conçues spécifiquement pour détecter les actes discriminatoires (*testing*), mais elle est aussi très présente dans les différentes méthodes statistiques qui mesurent la discrimination « résiduelle » correspondant aux écarts non expliqués par l'effet des caractéristiques observables (Kaye, 1982). Cette objectivation ne préjuge pas du caractère intentionnel ni même conscient de la discrimination. Ainsi, les développements récents en psychologie cognitive montrent que de nombreuses discriminations sont fondées sur la mobilisation inconsciente des préjugés et stéréotypes (Fiske, 1998). Dans ces conditions, la mesure d'un phénomène qui pour partie échappe à ses principaux protagonistes (discriminateurs et discriminés) demande des techniques de plus en plus sophistiquées, comme en témoigne le développement de la mesure des « biais implicites » en psychologie cognitive (Greenwald et Banaji, 1995). Surmonter les difficultés de mesure de la discrimination nécessite ainsi de diversifier les informations et de croiser les indicateurs.

L'enquête *Trajectoires et Origines* (TeO : enquête sur la diversité des populations en France) réalisée par l'Ined et l'Insee en 2008-2009 se prête particulièrement bien à un tel objectif. Conçue pour traiter des questions d'intégration et de discrimination (cf. encadré 1), l'enquête enregistre les expériences de discrimination rapportées

Encadré 1

L'ENQUÊTE TRAJECTOIRES ET ORIGINES (TEO) ENQUÊTE SUR LA DIVERSITÉ DES POPULATIONS EN FRANCE

L'enquête TeO est une coproduction de l'Ined et de l'Insee. Elle a été réalisée entre septembre 2008 et février 2009, en face à face, par les enquêteurs de l'Insee. Elle vise à décrire et analyser les conditions de vie et les trajectoires sociales des individus en fonction de leurs origines sociales et de leur lien à la migration. Elle s'interroge sur l'importance et l'impact des expériences de discrimination sur les parcours des individus.

TeO a été réalisée auprès d'environ 22 000 personnes, vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine en 2008. Pour couvrir les populations minoritaires dont les effectifs sont le plus souvent faibles dans les enquêtes en population générale, une stratification en 5 échantillons a été pratiquée, avec une surreprésentation de certaines origines. Les principaux groupes dans l'enquête sont les immigrés, les descendants d'immigré(s), les originaires des Dom, les descendants d'originaire(s) des Dom et la population majoritaire (cf. encadré 2). Pour des raisons d'échantillonnage, les immigrés, les originaires des Dom et la population

majoritaire sont nés entre 1948 et 1990 et les descendants d'immigré(s) et d'originaire(s) des Dom sont nés entre 1958 et 1990. Pour permettre les comparaisons entre les groupes, les analyses développées dans cet article portent sur les personnes âgées de 18 à 50 ans.

Le questionnaire de TeO explore l'histoire migratoire personnelle ou des parents, les parcours scolaires et professionnels, leur histoire résidentielle et leurs conditions de logement, leur vie familiale, les modalités de transmission des langues et la religion. De façon transversale, il examine l'accès des individus aux biens et services (travail, logement, services, soins...) ainsi que les discriminations pouvant y faire obstacle. Bien qu'évoquant à de nombreuses reprises la couleur de la peau comme facteur de discrimination, l'enquête n'a finalement pas enregistré cette caractéristique personnelle, suivant en cela l'avis du Conseil constitutionnel du 15 novembre 2007.

Pour plus d'information : <http://teo.site.ined.fr/>

par les personnes discriminées. Elle s'inscrit dans une courte généalogie d'enquêtes qui l'ont précédée, principalement *MGIS* en 1992 et *Histoire de vie-Construction des identités* en 2003. Cette dernière consacrait un module entier aux « relations avec les autres » qui s'ouvrait par une question directe couvrant un ensemble assez large de phénomènes de stigmatisation et « d'attitudes intolérantes », incluant les moqueries qui forment de fait la plus grande part des réponses (Algava et Bègue, 2006). Si, comme d'autres enquêtes, *TeO* permet de mesurer la « discrimination résiduelle », sur le marché du travail, à l'école, dans l'accès au logement, etc. (Beauchemin *et al.*, 2010), elle donne aussi la possibilité aux enquêtés de rendre compte, selon des formulations diverses, d'une expérience vécue comme injuste ou discriminatoire. Elle fournit ainsi une mesure déclarative de la discrimination. De plus, contrairement à certains dispositifs qui collectent de la discrimination par déclaration, *TeO* ne se contente pas de poser une question directe sur l'expérience des discriminations, déclinée par motifs. Le questionnaire enregistre également les situations concrètes où les enquêtés ont pu rencontrer une inégalité de traitement et d'injustice. Ces questions portent sur différentes sphères de la vie sociale (le travail, l'éducation, le logement, la santé et les services) et permettent ainsi d'évaluer le phénomène discriminatoire dans une approche pluridimensionnelle. Il s'agit là d'une contribution importante aux études sur les discriminations qui portent pour l'essentiel sur le marché du travail.

Il est crucial de pouvoir délimiter les populations concernées par le critère discriminatoire car le concept même de discrimination suppose d'associer les traitements défavorables vécus avec une ou des caractéristiques les ayant suscités. En effet, restreindre l'accès à un droit, un bien ou à un service peut se justifier sur le fondement de critères d'inéligibilité spécifiés. Comme le précisent les différents articles de loi¹, les traitements défavorables doivent être associés à un critère pour être qualifiés de discrimination. Il est cependant parfois difficile pour les victimes de discrimination d'identifier la ou les caractéristiques personnelles ayant déclenché le traitement dont elles ont fait l'objet. Les discriminations se produisent en effet fréquemment en silence, soit parce qu'elles ne reposent pas sur des interactions directes qui permettent à leurs victimes de les identifier comme telles (effets discriminatoires de mécanismes socio-économiques, de procédures organisationnelles, de politiques publiques, de structures institutionnelles ou de toutes autres formes de

discrimination impersonnelle et non-intentionnelle) soient parce que les raisons mises en avant dans les refus ne sont pas explicitement associées à une caractéristique illégitime. Afin de témoigner de discrimination, les enquêtes sont donc amenées à reconstituer *a posteriori* les situations et les motifs impliqués dans les traitements subis. Pour ces raisons, la mesure déclarative comporte une dimension subjective qui complique sa qualification en termes de discrimination. Les discriminations auto-reportées² sont ainsi souvent suspectées de surestimer l'ampleur du phénomène. Le croisement des informations que nous nous proposons d'effectuer dans cet article permet de tester cette hypothèse à partir des résultats obtenus dans l'enquête *TeO*. Le parti pris de cet article est de se centrer sur les discriminations à raison de l'origine, de la nationalité ou de la couleur de peau, que nous qualifierons de discriminations « ethno-raciales ». Celles-ci seront situées par rapport à l'ensemble des discriminations déclarées, mais les analyses plus détaillées seront conduites principalement en référence à ces motifs. Nous exposerons trois mesures déclaratives de la discrimination qui nous semblent les plus originales dans l'enquête : les représentations sur l'ampleur des discriminations en France, l'expérience personnelle de traitements discriminatoires et ce qu'on qualifiera de sentiment d'altérisation, c'est-à-dire le sentiment d'être perçu comme différent ou étranger par autrui.

Après un bref rappel de la littérature sur la mesure des discriminations, nous fournirons d'abord un panorama de ces trois mesures de discrimination : quelle est l'ampleur de la discrimination mesurée par chacun de ces indicateurs, et quelles sont les populations les plus concernées par chacun d'eux ? La troisième partie de l'article explore la manière dont les

1. Article 1^{er} de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations : « constitue une discrimination directe la situation dans laquelle, sur le fondement de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, sa religion, ses convictions, son âge, son handicap, son orientation sexuelle ou son sexe, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable. Constitue une discrimination indirecte une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner, pour l'un des motifs mentionnés au premier alinéa, un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un but légitime et que les moyens pour réaliser ce but ne soient nécessaires et appropriés ».

2. La littérature internationale de langue anglaise qualifie de self-reported les mesures de la discrimination obtenues dans les enquêtes par questionnaire avec une question directe sur l'expérience de la discrimination par les enquêtés (voir par exemple Krieger *et al.*, 2005).

différentes mesures proposées de la discrimination s'articulent et sont reliées aux perceptions par des tiers de l'altérité des enquêtés. Dans une dernière partie, nous évaluerons plus en détail les profils des personnes déclarant des discriminations et les comparerons au travers des différentes mesures du phénomène fournies par *TeO*.

Les mesures de la discrimination en sciences économiques et sociales

La mesure des discriminations est un domaine de développement récent en France, mais qui est déjà fortement balisé, notamment aux États-Unis, au Canada ou en Grande-Bretagne. Il est frappant de constater que, dans ces pays, les travaux en sciences économiques et sociales se sont développés en parallèle à la mise en place de politiques publiques d'action positive ou d'*affirmative action*, les progrès en méthodologie statistique venant soutenir la mise en place d'actions politiques ou juridiques et, réciproquement, les besoins en évaluation des politiques stimulant la demande de recherches quantitatives sur les discriminations. Dans le cas français, l'absence d'intérêt politique pour les discriminations s'est longtemps nourrie de la faiblesse des travaux quantitatifs qui leur sont consacrés. Depuis une dizaine d'année, la dynamique s'est inversée et non seulement les discriminations sont entrées dans l'agenda politique, mais les recherches se sont multipliées, en particulier dans le champ de l'économétrie.

On peut distinguer quatre types de mesures mobilisées par les chercheurs pour fournir une évaluation quantitative des discriminations (Blank *et al.*, 2004 ; Comedd, 2010) :

- Une mesure expérimentale reproduisant une situation discriminatoire. C'est le cas par exemple de la méthode du *testing* qui a été sans doute la plus développée en France ces dernières années (Cédiey *et al.*, 2008 ; CAS, 2007 ; Petit, 2003).
- Une mesure estimant les différentiels entre la population potentiellement discriminée et le reste de la population en contrôlant des variables observées. On parle alors de résidus discriminatoires – et c'est bien entendu dans le domaine de l'économétrie que les avancées ont été réalisées ;
- Une mesure fondée sur les déclarations des individus (expérience auto-reportée, représentation

des discriminations et témoignages de discrimination) ;

- Une mesure approximée par les données judiciaires ou policières (Halde, 2010).

Ces quatre types se répartissent de fait en trois catégories, les deux derniers relevant du même ordre : (a) les méthodes qui reproduisent les épreuves de sélection en essayant de mettre en évidence la prise en compte directe d'une ou plusieurs caractéristiques prohibées ; (b) les méthodes qui s'attachent à déceler indirectement les discriminations par les biais, déformations et « impacts disproportionnés » (*disparate impact* dans la jurisprudence américaine) qu'une procédure produit sur des personnes présentant une ou plusieurs caractéristiques prohibées ; (c) les méthodes qui approchent la discrimination par l'expérience des victimes potentielles.

Les méthodes du premier type ont une dimension expérimentale dans la mesure où il s'agit de saisir la discrimination en situation. Le *testing* incarne le mieux ce type de méthode, mais on trouve d'autres approches en psychologie sociale qui s'inscrivent dans ce registre (Pager et Shepherd, 2008 ; Blank *et al.*, 2004). La méthodologie du *testing* s'est progressivement stabilisée, notamment sous l'impulsion du BIT (Bovenkerk, 1992), mais la comparaison des résultats obtenus au fil du temps dans le même pays ou dans différents pays est difficile, sinon impossible (CAS, 2007).

Les méthodes du second type sont plus diverses mais reposent *in fine* sur les mêmes paramètres : définir la caractéristique dont il faut évaluer l'impact, enregistrer autant que possible toutes les variables *a priori* pertinentes pour l'épreuve considérée (accès à l'emploi, au logement, salaires, orientation scolaire...) et appliquer ensuite des tests statistiques permettant de démêler ce qui tient spécifiquement à la caractéristique choisie une fois neutralisé l'effet des autres variables. La logique suivie dans les mesures mobilisant les techniques économétriques est que les discriminations – quel que soit le degré d'intentionnalité des acteurs – peuvent être déduites des différences subsistant une fois les caractéristiques actives prises en compte.

Dans le cas de discrimination consciente ou intentionnelle, les *gate keepers* écartent les postulants suivant deux logiques éventuellement cumulables : 1) par goût, que ce soit par aversion ou par préférence envers une catégorie de

personnes³ ; 2) pour minimiser la prise de risque en attribuant des caractéristiques négatives à une catégorie de personnes sur la base d'un raisonnement probabiliste d'allure rationnelle et objective, et au prix d'une inférence et d'une généralisation. Les économistes parlent dans le second cas de « discrimination statistique » (Phelps, 1972 ; Arrow, 1973 ; Havet et Sofer, 2002 ; Boumahdi *et al.*, 2002). L'évaluation du risque associé à une catégorie de personne dépend bien évidemment des informations détenues, elles mêmes médiées par les stéréotypes et préjugés circulant à propos de la catégorie considérée. On peut discuter de la pertinence de l'appréciation du risque dans le cas de la discrimination statistique, mais le fait que le risque soit avéré ne retire en rien la qualification de discrimination. À ces discriminations intentionnelles s'ajoutent toutes celles qui résultent de choix inconscients des *gate keepers* ou de barrières qui ne semblent pas en apparence sélectionner selon la caractéristique concernée (sexe, origine, religion, handicap etc.) mais qui de fait aboutissent à désavantager ceux qui en sont les porteurs. On qualifie de discriminations systémiques ces désavantages qui proviennent du fonctionnement des institutions, structures, procédures et interactions.

Il est important pour notre propos de retenir que les méthodes cherchant à mesurer les impacts disproportionnés s'appliquent indépendamment des sources de la discrimination : intentionnelle ou pas, et quelle que soient leurs logiques (goût, réduction du risque ou systémique). L'enjeu consiste donc à démontrer l'existence de la discrimination en écartant toutes les autres sources connues et justifiées de différentiel entre catégories de population. La difficulté ensuite est de mesurer l'intensité des discriminations et leurs conséquences en termes de chômage, carrière ou salaire, pour ne prendre que des exemples sur le marché de l'emploi. Mais les domaines où la discrimination peut être évaluée sont nombreux et dépassent de loin les secteurs habituels de l'emploi, du logement ou de l'éducation. L'obtention de prêts dans les banques, l'accès aux biens de consommation, les contrôles de police et le traitement par la chaîne judiciaire sont autant de situations où des discriminations se manifestent et affectent significativement les opportunités des personnes et groupes discriminés (Ayres, 2001 ; Pager et Shepherd, 2008 ; Jobard et Névanen, 2007).

Les controverses sur la qualité des estimations réalisées sont nombreuses ; les discussions portent sur l'effet des variables inobservées et

les biais de sélection dont la prise en compte varie selon les travaux (Veenman, 2010). Heckman (1998), par exemple, reproche aux évaluations de confondre la discrimination au niveau individuel et à l'échelle du marché, en particulier dans le cas des *testings*. Les conséquences des choix de techniques de mesure, ainsi que de la qualité des données, dépassent le seul débat scientifique lorsque les estimations statistiques sont utilisées en support à des procédures juridiques. Certifier la présomption de discrimination à travers des « impacts disproportionnés » et estimer l'ampleur du préjudice subi (en termes de rattrapage de carrière ou d'écart salarial par exemple) investit la quantification des discriminations d'un rôle pratique déterminant (Kaye, 1982 ; Ashenfelter et Oaxaca, 1987). De même, l'efficacité des politiques antidiscriminations doit être évaluée afin que celles-ci puissent être redéfinies et, le cas échéant, ajustées selon les évolutions observées (Holzer et Neumark, 2000).

Méthodes expérimentales et estimation de différentiels indus procèdent donc d'approches différentes et suivent des protocoles spécifiques, mais elles partagent au moins un point commun : elles nécessitent de définir les caractéristiques dont on entend évaluer l'impact. Or la manière de définir les catégories influence la disponibilité des données et la pertinence des tests. Le problème de la définition des catégories de population dont on cherche à évaluer l'exposition aux discriminations se pose de manière différente selon les critères : rarement controversées quand il s'agit du sexe ou de l'âge, la question des catégories devient beaucoup plus problématique avec l'origine ethnique ou raciale, la religion ou l'orientation sexuelle. On n'entrera pas ici dans le débat sur les « statistiques ethniques » (Simon, 2008), mais il convient de garder à l'esprit que les mesures souvent très techniques des discriminations utilisées en économétrie ne peuvent réduire les biais liés à la définition des populations figurant dans les bases de données utilisées.

S'il est important de mesurer les discriminations objectives – ou du moins objectivées à travers les méthodes économétriques ou autres – il est tout aussi intéressant de mesurer la discrimination telle qu'elle est vécue ou ressentie par les

3. On notera que les travaux sur les discriminations tendent à considérer plus fréquemment les choix négatifs contre une catégorie mal considérée, donc la discrimination par aversion, que les choix positifs tendant à choisir une catégorie contre les autres. Or les systèmes de préférence aboutissent tout aussi sûrement à désavantager les groupes non préférés, même s'ils ne font l'objet d'aucune aversion particulière.

personnes qui y sont exposées (Algava et Bègue, 2006). C'est ce que permet de faire l'enquête *Trajectoires et Origines*. Cela amène également à s'intéresser à la construction et à la mobilisation des préjugés et stéréotypes qui apparaissent comme étant à l'origine des décisions discriminatoires, donc à toucher au domaine des représentations subjectives de l'altérité. Les mesures fondées sur l'autodéclaration posent des problèmes méthodologiques de nature différente, et sans doute plus importants, que ceux soulevés par l'analyse des différentiels observés (Blank *et al.*, 2004, chap. 8). Le problème central est celui de la crédibilité de l'autodéclaration : de nombreux filtres s'interposent entre l'expérience de la discrimination et son enregistrement dans une enquête. Ces filtres peuvent aussi bien contribuer à surestimer le phénomène par association excessive de toute expérience négative à une discrimination qu'à le sous-estimer par déni, indifférence ou simplement invisibilité de la discrimination à la personne qui la subit. On dispose rarement d'information extérieure permettant de recouper la déclaration. C'est sans doute dans le champ de la santé que les recherches sur la mesure de la discrimination ont été les plus poussées. Les résultats des études épidémiologiques liant discrimination et affections cardio-vasculaires, états de stress et dépressifs ou pathologies psychiatriques ont des implications importantes pour les politiques de santé publique, ce qui explique la multiplication des travaux (Krieger *et al.*, 2005 ; Williams et Mohammed, 2009). Ces études ont stabilisé des grilles de question permettant de recueillir les expériences de discrimination auprès d'enquêtés tout en testant leur fiabilité dans l'estimation de leur influence sur les états de santé. Elles ont également comparé la cohérence entre différents types de mesure et ont abouti à la conclusion que les mesures explicites (par une question directe) et implicites (avec des *Implicit Association Tests* pratiqués communément en psychologie sociale pour mesurer les stéréotypes et schémas cognitifs inconscients) étaient faiblement corrélées et enregistraient des dimensions différentes, mais également valides, de la discrimination (Krieger *et al.*, 2010).

Les mesures de la discrimination déclarée dans l'enquête *Trajectoires et Origines*

La mesure de la discrimination est un thème central de l'enquête *Trajectoire et Origines*

(*TeO*). Non seulement un module du questionnaire est spécifiquement consacré à la thématique de la discrimination, mais des questions qui se rattachent soit à l'expérience de la discrimination soit au sentiment d'être discriminé sont en plus présentes dans les modules portant sur l'éducation, le travail, le logement ou la santé. Ces questions fournissent une panoplie de mesures déclaratives du fait discriminatoire que nous avons regroupées dans trois indicateurs différents.

Les déclarations sur l'ampleur des discriminations dans la société française sont examinées en tant qu'indicateurs de la perception des discriminations. Cette perception rend compte de représentations à l'égard de l'existence des discriminations et de leur diffusion dans la société française.

De nombreuses déclarations sur l'expérience personnelle de la discrimination sont regroupées dans deux types d'indicateurs : le premier recueille la déclaration des enquêtés à une question directe sur l'expérience de la discrimination (discrimination auto-reportée) alors que le deuxième est construit à partir de questions sur les situations, lieux ou interactions où les enquêtés considèrent avoir été traités défavorablement en raison d'une caractéristique personnelle (discrimination situationnelle).

Enfin, nous rapprocherons ces déclarations sur la perception et l'expérience de la discrimination avec des indicateurs portant sur la façon dont les individus pensent que leur origine (ou altérité) est perçue par autrui. On utilise pour cela deux questions originales posées dans l'enquête *TeO*, l'une portant sur le fait de ne pas être perçu comme Français et l'autre sur la fréquence à laquelle les enquêtés sont interrogés sur leurs origines. S'ils se démarquent de la définition de la discrimination comme différence de traitement, ces indicateurs fournissent une évaluation de la visibilité de l'altérité des enquêtés. On les appellera indicateurs d'altérisation et on cherchera à évaluer en quoi ils sont reliés à l'expérience du phénomène discriminatoire.

La représentation des discriminations : un phénomène massif

Rarement utilisé dans les débats publics avant les années 1990, le concept de discrimination s'est rapidement diffusé, aussi bien dans l'appareil juridique que dans l'action publique, tandis que progressait la prise de conscience de l'existence

des traitements discriminatoires (Simon, 2009). Les sondages d'opinion conduits en France comme en Europe font état d'un haut niveau de représentation de l'existence des discriminations, en particulier de celles liées à l'origine ethnique. Le sondage réalisé en octobre 2010 par l'institut CSA pour la Ville de la Courneuve sur « les discriminations territoriales » conclut ainsi que l'origine ethnique est le principal motif de discrimination identifié par les personnes interrogées, qui sont 76 % à les considérer comme très ou plutôt répandues, devant l'apparence physique (75 %) et la religion (64 %). Le dernier eurobaromètre réalisé pour la Commission européenne en 2009 enregistre des résultats similaires, l'origine ethnique étant citée comme la forme la plus répandue de discrimination dans l'Union européenne (par 61 % des Européens interrogés), devant l'âge (58 %) et le handicap (53 %). Les Français interrogés dans ce sondage fournissent le second score le plus élevé derrière les Pays-Bas, avec 79 % de personnes convaincues que les discriminations fondées sur l'origine ethnique sont très ou plutôt répandues.

Les représentations des discriminations sont enregistrées dans l'enquête *Trajectoires et Origines* selon une échelle à trois modalités (souvent, parfois, jamais) et pour deux motifs principaux : l'origine ou la couleur de peau et le sexe⁴. Le tableau 1 présente la fréquence de la modalité « souvent » des réponses aux deux questions.

Les variations de représentation selon l'origine et le sexe suivent des directions relativement

contre-intuitives. Les discriminations fondées sur l'origine ne suscitent pas d'écarts de perception entre les descendants d'immigrés et la population majoritaire, tandis que les immigrés se montrent moins convaincus de l'existence de discriminations ethniques que les autres groupes, et ce d'autant plus qu'ils sont venus âgés en France. Si l'on fait l'hypothèse que les immigrés sont probablement les plus exposés aux discriminations, cette sous-représentation, ou minimisation, déjoue en partie les prédictions reposant sur l'association entre expérience et représentation. Il en va de même dans le cas des discriminations fondées sur le sexe. L'écart entre les hommes et les femmes est globalement relativement faible, les femmes ne considérant donc pas plus souvent que les hommes que les discriminations les touchant sont répandues. Un net écart existe entre la perception des discriminations ethno-raciales et genrées, les premières étant jugées bien plus fréquentes que les secondes. Cet écart semble plus accusé dans l'enquête *TeO* que dans une enquête récente consacrée aux « inégalités et à la justice sociale » qui enregistre, entre autres, l'importance de différents types d'inégalité et leur degré « d'acceptabilité » (Forsé et Galland, 2011). Les inégalités ethniques y sont considérées comme « plutôt fortes » (réponses de 7 à 10 sur une échelle de 1 à 10) par 60 % des personnes interrogées, assez loin derrière les inégalités de revenus (81 %), mais devant les inégalités entre hommes et femmes (54 %). Ces inégalités sont cependant perçues comme

4. Voir l'annexe 1 pour la formulation des questions et les choix de réponses.

Tableau 1
Représentation de la fréquence des discriminations selon l'origine et le sexe

En %

	Discriminations fondées sur origines et couleur de peau			Discriminations envers les femmes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Immigrés	42	43	42	16	19	18
Immigrés arrivés adultes	36	38	37	13	16	15
Immigrés arrivés enfants	52	52	52	22	25	23
Descendants d'immigrés	56	60	58	27	31	29
Descendants de deux parents immigrés	55	59	57	24	31	27
Descendants d'un parent immigré	58	62	60	30	33	31
Population majoritaire	53	60	57	27	29	28
France métropolitaine	53	58	56	26	28	27

Lecture : 42 % des hommes immigrés répondent « souvent » à la question : « Pensez-vous qu'en France certaines personnes subissent des traitements inégalitaires ou des discriminations à cause de leur couleur de peau ? ».

Champ : population âgée de 18 à 50 ans.

Source : enquête *Trajectoires et Origines*, Ined-Insee, 2008.

plus inacceptables que les autres, respectivement à 61 % et 63 % (Collet et Keucheyan, 2011).

Le détail de la distribution par origine confirme la tendance des immigrés à percevoir moins de discriminations comparativement au reste de la population (tableau 2). L'écart atteint près de 20 points quelle que soit l'origine considérée, à l'exception des originaires d'Afrique subsaharienne et des Dom qui présentent un niveau de représentation de l'existence des discriminations du même ordre que les descendants nés en métropole. Se révèle également une hétérogénéité interne aux groupes immigrés et descendants d'immigrés face à la perception des discriminations : originaires des Dom et d'Afrique subsaharienne, toutes générations confondues, et les descendants des immigrés du Maghreb et des autres pays de l'Union européenne à 27 se montrent plus sensibles que les autres.

La représentation de l'existence des discriminations n'engage pas nécessairement une expérience directe du phénomène. Elle est construite sur une sensibilisation qui dépend largement du cadrage utilisé dans le débat public, en particulier dans les discours politiques et les présentations médiatiques. La mise en scène des discriminations dans les discours, les campagnes de sensibilisation, la diffusion de témoignages et l'exposition de procès et affaires en justice contribuent à forger la conviction que des traitements défavorables fondés sur l'origine, le sexe, l'âge etc. constituent une réalité et peuvent toucher toutes les sphères de la vie sociale. Ces représentations peuvent affecter en retour la manière de percevoir les expériences

personnelles de traitements défavorables en fournissant des concepts et un vocabulaire pour les qualifier. Donc si l'on peut ainsi faire l'hypothèse que les représentations se construisent indépendamment de l'expérience personnelle (directe ou indirecte) de la discrimination, il est tout aussi soutenable que ces représentations influencent la déclaration de l'expérience. C'est ce que l'on vérifiera plus loin.

L'expérience de la discrimination : de la discrimination auto-reportée aux discriminations situationnelles

L'expérience de la discrimination est approchée de deux manières distinctes dans l'enquête *TeO* : par le recueil *via* une question directe et explicite et par la description de situations factuelles où interviennent des traitements défavorables, mais sans mention du terme de discrimination⁵.

La question directe sur l'expérience « de traitements inégalitaires ou de discriminations » au cours des cinq dernières années est posée à l'ensemble des enquêtés, au début du module spécifique consacré aux discriminations qui figure à la fin du questionnaire. Bien que formulée sur un mode subjectif (« pensez-vous ? »), il ne s'agit pas d'une question d'opinion. La question recueille en effet l'expérience des personnes médiée par leur sensibilisation à l'égard des discriminations⁶, sans aucune restriction sur

5. Voir Lesné et Simon (2012) pour plus de détails sur la construction des indicateurs.

6. Primon et Eckert (2011) évoquent avec justesse un « rapport subjectif aux discriminations ».

Tableau 2

Représentation de la fréquence des discriminations ethniques et raciales selon l'origine détaillée

En %

	Immigrés	Descendants d'immigrés
Algérie	42	62
Maroc et Tunisie	43	60
Afrique subsaharienne	58	66
Asie du Sud Est	32	55
Turquie	31	50
Portugal	41	53
Espagne et Italie	48	56
Autres UE27	48	61
Dom	65	68

Lecture : 42 % des immigrés originaires d'Algérie optent pour la modalité « souvent » dans leur réponse à la question sur leur représentation des discriminations liées à l'origine ou la couleur de la peau en France.

Champ : population âgée de 18 à 50 ans.

Source : enquête Trajectoires et Origines, Ined-Insee, 2008.

la nature de l'expérience, son lieu, son contenu ou son motif et avec comme seule contrainte un horizon temporel de cinq ans. La discrimination auto-reportée désigne ainsi la réponse à la question qui est la seule dans le questionnaire à mentionner le terme « discrimination ». Au total, 13 % de la population vivant en France métropolitaine âgée entre 18 et 50 ans déclarent une discrimination auto-reportée, quel que soit le motif concerné.

Une autre manière d'appréhender l'expérience des discriminations consiste à décrire des situations concrètes et contextualisées où peuvent se produire des traitements défavorables et de rattacher ces situations à des caractéristiques qui ne devraient pas avoir d'influence. Cette approche plus factuelle a au moins autant de pertinence sociologique que la question directe et explicite. Elle complète utilement l'expérience de discrimination auto-reportée dans la mesure où les questions, d'une part, renvoient à des situations concrètes et, d'autre part, n'utilisent pas les termes « discrimination » ou « traitement inégalitaire » et, pour cette raison, ne nécessitent pas une pré-construction du fait discriminatoire de la part des enquêtés, contrairement à l'expérience auto-reportée. Il s'agit d'enregistrer des traitements différenciés, la plupart du temps négatifs, auxquels ont été confrontés les enquêtés, puis de rattacher ces traitements à une liste de six motifs⁷. Sont considérées comme des discriminations situationnelles les traitements inégaux associés à des motifs dont la prise en compte est considérée comme discriminatoire. En ce sens, la qualification que nous avons utilisée reproduit la définition juridique de la discrimination directe. Les discriminations peuvent en effet se produire à tous les stades de prise de décisions relatives à l'orientation, la sélection, l'allocation d'un bien ou d'un service, etc. et prennent souvent des formes insidieuses et indiscernables. En conséquence, les victimes potentielles de ces discriminations n'ont pas toujours d'éléments pour évaluer si un refus, un échec, une orientation ou une quelconque décision défavorable les a affectées spécifiquement et en raison de quelles caractéristiques personnelles elle a été motivée. Les discriminations ne se laissent pas facilement décoder, *a fortiori* dans un contexte où elles sont illicites et sanctionnées juridiquement. C'est pour cela qu'on peut penser que la question directe sur la discrimination est plus sensible à des formes d'auto-censure de la part des enquêtés car elle ne correspond pas à l'appréhension plus quotidienne, en quelque sorte plus banale mais toute aussi intéressante sociologiquement, de leur

vécu de ce type d'interaction. Pour le dire autrement, la question directe sur la discrimination nécessite plus d'effort de conceptualisation et d'interprétation de la part de l'enquêté que ne l'exigent des questions concrètes sur l'expérience contextualisée d'un traitement inégal au travail, au cours de la recherche d'un logement, dans les interactions auprès des administrations, le personnel de santé, etc.

L'enquête *TeO* aborde ainsi 26 situations différentes dans 5 domaines (école, travail, logement, santé, services)⁸. Compte tenu des différents filtres utilisés dans le questionnaire, les enquêtés traversent au maximum 18 situations au cours desquelles ils peuvent signaler des traitements injustes, inégaux, déplacés etc. À noter que le terme de « discrimination » n'est jamais utilisé dans la formulation des questions. Un indicateur global qui condense les réponses dans toutes ces sphères (il indique si l'individu a reporté au moins une discrimination dans au moins une de ces sphères) a été construit : on le qualifiera d'indicateur de discrimination situationnelle. Cet indicateur est sensible au nombre de situations vécues. Par construction, une personne n'ayant pas recherché de logement, n'ayant pas de travail non domestique et ayant peu d'activités hors de son domicile limitera considérablement son exposition aux discriminations. Dans la mesure où les discriminations résultent d'interactions et s'inscrivent dans des rapports sociaux, la notion d'exposition au risque est déterminante dans les analyses comparatives. Or cette exposition dépend, d'une part, des caractéristiques personnelles (l'origine, le sexe, la religion, l'état de santé, l'âge, l'orientation sexuelle placent les personnes en situation d'être discriminées) et, d'autre part, des activités effectuées. Nous avons élaboré un compteur d'exposition aux situations discriminatoires et l'avons utilisé dans les analyses pour contrôler le biais lié aux variations d'exposition.

Les deux mesures de l'expérience discriminatoire seront exposées et comparées dans la suite du texte. Il convient néanmoins de souligner d'ores et déjà que cet exercice de comparaison des deux types d'indicateurs est limité par le fait que la question générale sur la discrimination précise un laps de temps d'observation (cinq ans), alors que les questions sur les situations

7. Les motifs étaient : sexe, état de santé ou handicap, couleur de peau, origines ou nationalité, façon de s'habiller, âge. Une modalité « autres » était également proposée systématiquement. Dans les traitements, les modalités couleur de peau et origine sont regroupées.

8. Voir tableau en annexe.

discriminatoires dans chacune des sphères couvrent des périodes variables, et parfois l'ensemble de la vie des enquêtés. Une seconde limite de la comparaison tient au fait que l'indicateur situationnel porte sur un nombre délimité de contextes et laisse de côté d'autres situations potentiellement discriminatoires. Nous ne mesurons donc pas l'intégralité des discriminations et les indicateurs qui suivent doivent s'apprécier comme des comparateurs entre groupes et

intra-groupes, plutôt que comme une mesure exhaustive du phénomène. Une troisième limite encore plus générale est liée à l'identification de la population à risque, comme évoqué plus haut.

Les deux indicateurs de discrimination et leur déclinaison pour le seul motif ethno-racial sont présentés dans le tableau 3. Le facteur d'exposition pour chaque catégorie de population (encadré 2) est également indiqué : il est construit à

Tableau 3
Indicateurs de discrimination globaux et dans les différentes sphères de la vie sociale selon le lien à la migration

En %

	Immigrés arrivés adultes	Immigrés arrivés enfants	Descendants de deux parents immigrés	Descendants d'un parent immigré	Population majoritaire	Ensemble
Discrimination auto-reportée	26	27	31	17	10	13
Discriminations ethno-raciales auto-reportées	23	23	26	10	2	7
Discrimination situationnelle	36	40	44	32	26	29
Discrimination situationnelle avec motif ethno-racial	29	32	32	13	3	9
Nombre moyen d'expositions	11,9	14,8	14,7	15	15,3	15,1
Discrimination situationnelle ethno-raciale par domaine						
Travail	10	9	8	3	0,5	2
Éducation	12	15	17	6	1	3
Services	17	16	16	6	1	4
Logement	9	7	7	3	1	2
Santé	3	2	3	1	0	0,5

Lecture : 26 % des immigrés arrivés adultes déclarent une expérience de discrimination au cours des cinq dernières années, dont 23 % une discrimination ethno-raciale. Ils sont 36 % à avoir connu au moins une situation discriminatoire quel que soit le domaine concerné, et 29 % pour les seules discriminations situationnelles rapportées à un motif ethno-racial. Ils ont été exposés en moyenne à 11,9 situations potentiellement discriminatoires. Les immigrés arrivés adultes ont connu dans 10 % des cas au moins une discrimination situationnelle ethno-raciale dans le domaine du travail, 12 % dans l'éducation, 17 % dans l'accès aux services et administrations et 9 % dans le logement. Les immigrés arrivés adultes (après leurs 16 ans) ayant accompli au moins une partie de leur scolarité en France sont 760.

Champ : population âgée de 18 à 50 ans.

Source : enquête Trajectoires et Origines, Ined-Insee, 2008.

Encadré 2

LES CATÉGORIES DE POPULATION

Dans l'enquête TeO, les catégories de population ont été construites à partir du pays de naissance et de la nationalité d'ego et de ses parents. Les groupes construits sont les suivants :

Immigrés : personnes nées étrangères à l'étranger [par distinction avec ceux qui sont nés Français à l'étranger], quelle que soit leur nationalité actuelle. Le groupe est subdivisé entre les **immigrés arrivés adultes** (venus en France après l'âge de 16 ans) et les **immigrés venus enfants** (arrivés avant l'âge de 17 ans).

Descendants d'immigrés : personnes nées en France d'au moins un parent immigré. Le groupe est subdivisé

entre les **descendants de deux parents immigrés** et les **descendants d'un parent immigré**, l'autre parent étant né en France.

Les originaires des Dom : personnes nées dans l'un des Départements d'outre-mer **et leurs descendants** : personnes nées en France métropolitaine d'au moins un parent né dans un Dom.

La population majoritaire regroupe les personnes qui ne relèvent pas des groupes précédents, soit principalement des personnes nées en France de deux parents nés en France, ou de parents nés Français à l'étranger, ou personnes nées Françaises à l'étranger.

partir du nombre moyen de situations potentiellement discriminantes. Compte tenu de sa structure d'âge, de sexe et d'activité, la population majoritaire connaît la plus forte exposition à des situations potentiellement discriminatoires, tandis que les immigrés arrivés adultes en rencontrent le moins. Si ces disparités observées quant à l'exposition aux traitements potentiellement discriminatoires proviennent parfois de certains artefacts inhérents à la conception de certaines questions (les questions sur la discrimination dans l'éducation n'ont pas été posées à des individus qui n'ont pas fréquenté l'école française), elles reflètent également les inégalités de participation aux sphères sociales, et notamment au marché du travail (la plus forte probabilité de chômage pour les immigrés et leurs descendants par exemple ou la plus faible fréquentation des lieux culturels ou de loisirs).

L'expérience auto-reportée des discriminations est près de trois fois plus fréquente pour les immigrés et les descendants de deux parents immigrés par rapport à la population majoritaire, tous motifs confondus. Cette surexposition aux discriminations est moins importante pour l'indicateur de discrimination situationnelle. Moins sensible aux effets de qualification de l'expérience, ce second indicateur recueille proportionnellement plus de déclaration pour la population majoritaire et les descendants d'un seul parent immigré. Ainsi, tous groupes confondus, l'ampleur des discriminations varie entre 29 % selon l'indicateur de situation à 13 % selon l'expérience auto-reportée. Les mêmes chiffres atteignent respectivement 44 % et 31 % pour les descendants de parents immigrés qui apparaissent de fait comme le groupe le plus exposé selon les deux mesures. Il est singulier que ce soient les descendants plus que les immigrés qui reportent des expériences et des situations discriminatoires, alors que leurs attributs personnels en termes d'éducation, de maîtrise des codes sociaux et de pratiques culturelles devraient les placer en meilleure position que les immigrés, et en particulier les immigrés venus adultes. Le fait que ce ne soit pas le cas peut s'interpréter comme le reflet d'une plus grande sensibilité à l'égard des traitements défavorables, là où les immigrés les acceptent comme le prix à payer pour la réalisation de leur projet de migration. Mais cette surexposition peut également provenir précisément de leur meilleure insertion dans la société française : disposant du capital humain nécessaire pour accéder à de meilleures positions que leurs parents, ils se confrontent à des sphères sociales où l'origine fournit un signal négatif, parce que

dissonant. Enfin, ils nourrissent des attentes plus élevées à l'égard de l'égalité de traitement dans leur société.

La restriction des indicateurs aux seules discriminations ethno-raciales diminue l'amplitude du phénomène et accuse les écarts entre groupes. La population majoritaire évoque, comme attendu, rarement les origines ou la couleur de peau à propos des expériences et situations discriminatoires rencontrées, bien qu'il se trouve quand même de 2 à 3 % des enquêtés de ce groupe pour en faire état. Les descendants d'un seul parent immigré se situent dans une position intermédiaire qui témoigne de la relative protection à l'égard des discriminations ethno-raciale apportée par le parent majoritaire. Cette position reflète également la composition par origine de ce groupe, où les descendants d'immigrés européens représentent 62 % de l'ensemble, pour seulement 35 % des descendants de deux parents immigrés. Or les indicateurs de discrimination ethno-raciale sont fortement associés à l'origine des immigrés et des descendants (cf. tableau 4). Ce ne sont pas tant les immigrés ou les descendants d'immigrés en général qui sont confrontés aux discriminations ethno-raciales, mais principalement ceux d'origine africaine et maghrébine, ainsi que les originaires des DOM et leurs descendants. Les immigrés de Turquie et leurs descendants sous-estiment fortement les discriminations auxquelles ils sont confrontés, si l'on s'en tient à la comparaison entre les deux indicateurs. Enfin, les immigrés d'Asie du Sud-Est et leurs descendants rapportent nettement moins d'expériences et de situations discriminatoires et se rapprochent de fait des niveaux observés pour les personnes d'origine européenne. On constate en résumé un net clivage entre les groupes que l'on peut rassembler derrière le label de « minorités visibles » et ceux qui s'apparentent plus à la population majoritaire, du point de vue de leur visibilité dans l'espace public comme de celui de leur exposition aux discriminations.

Discrimination et visibilité

La visibilité semble ainsi jouer un rôle important dans l'exposition aux discriminations : c'est sur la base d'indices signalant l'appartenance à une catégorie discréditée que se forme le traitement défavorable. Cette dimension des processus discriminatoires a été mise en valeur par de nombreux travaux en psychologie sociale consacrés aux préjugés et stéréotypes (Fiske, 1998). Dans les travaux précurseurs de Goffman sur

les processus de stigmatisation, le discrédit générant la dévalorisation, puis par une chaîne complexe de décisions plus ou moins intentionnelles des traitements défavorables et des mises à l'écart, se construit à partir des caractéristiques sensibles des personnes, tels que les traits physiques, la couleur de peau, l'âge, les incapacités ou difformités etc (Goffman, 1975 [1963]). Ces signes de visibilité, adossés à des stéréotypes et préjugés, constituent les vecteurs par lesquels se forment les discriminations. On ne dispose pas d'information détaillée sur ces caractéristiques dans l'enquête, mais deux questions sont en lien avec la formation de l'expérience et du sentiment discriminatoires : la fréquence de questions concernant les origines au cours de la vie quotidienne (« renvoi aux origines »), et le sentiment de ne pas être vu comme Français. Cette dernière variable n'est considérée que pour les personnes ayant la nationalité française, bien que des immigrés étrangers puissent fort bien se sentir Français et de ce fait se sentir stigmatisés de ne pas être perçus comme tels⁹. Bien que renvoyant à des dimensions différentes, ces variables témoignent toutes deux de situations où les enquêtés sont renvoyés à une altérité qui,

sans être nécessairement péjorative, les singularise dans les interactions quotidiennes. Pour cette raison, on qualifiera ces variables d'indicateurs d'altérisation.

On vérifie que cette altérisation concerne peu la population majoritaire, ce qui confirme que ces questions se rattachent avant tout à une visibilité de l'origine. Elle suit une sorte de gradient générationnel : les immigrés venus adultes, plus que ceux venus enfants ou les descendants nés en France, sont renvoyés à leurs origines et ne sont pas vus comme Français. Cependant, il est frappant de relever la reproduction des processus d'altérisation à l'égard de la génération suivante. En dépit de leur naissance en France métropolitaine, 27 % des descendants de deux parents immigrés entendent souvent parler de leurs origines et ils sont plus du tiers à déclarer ne pas être vus comme Français (cf. tableau 5). L'altérisation s'estompe pour les descendants de couples mixtes, mais cela est à nouveau dû à la

9. Voir Simon (2010) pour plus de détails sur les relations entre nationalité et appartenance nationale.

Tableau 4
Indicateurs de discrimination ethno-raciale selon l'origine détaillée

		En %		
		Discrimination auto-reportée	Discrimination situationnelle	Écart relatif
Dom	G1	27	30	0,10
	G2	34	36	0,06
Algérie	G1	26	38	0,32
	G2	33	40	0,18
Maroc et Tunisie	G1	29	38	0,24
	G2	33	41	0,20
Afrique subsaharienne	G1	43	48	0,10
	G2	45	48	0,06
Asie du Sud-Est	G1	15	17	0,12
	G2	19	16	- 0,19
Turquie	G1	18	31	0,42
	G2	25	40	0,38
Portugal	G1	4	12	0,67
	G2	7	12	0,42
Espagne et Italie	G1	5	16	0,69
	G2	3	7	0,57
Autres UE27	G1	14	18	0,22
	G2	2	5	0,60

Lecture : G1 = immigrés ; G2 = descendants d'immigré(s). 27 % des migrants des Dom ont déclaré une expérience de discrimination et 30 % ont rapporté au moins une discrimination situationnelle, pour respectivement 34 % et 36 % des descendants d'originaires des Dom nés en France métropolitaine. Pour les premiers, l'écart relatif entre les deux indices est de 10 %, et de 6 % pour les seconds.

Champ : population âgée de 18 à 50 ans.

Source : enquête Trajectoires et Origines, Ined-Insee, 2008.

forte présence parmi eux de descendants d'immigrés européens qui sont moins exposés au renvoi aux origines. En effet, la prise en compte des origines détaillées montre que les écarts entre immigrés et descendants de même origine sur l'indicateur de renvoi aux origines sont faibles, voire que les descendants témoignent d'une plus grande saillance de leur origine pour leurs interlocuteurs. Les originaires d'Afrique subsaharienne (immigrés et descendants confondus) sont les plus exposés (près de 80 % d'entre eux entendent souvent ou parfois parler de leurs origines) avec les originaires d'Asie du Sud-Est (autour des 2/3). L'évocation des origines se fait un peu moins insistante tout en restant relativement fréquente pour les originaires des Dom, du Maghreb et de Turquie (60 %). Les origines des descendants d'immigrés d'Europe du Sud passent plus inaperçues et sont plus rarement évoquées (dans moins de 20 % des cas).

Ces rappels fréquents d'altérité contribuent logiquement au sentiment de ne pas être perçu comme Français (Simon et Tiberj, 2012). Les descendants d'immigrés d'Europe du Sud passent ainsi relativement inaperçus : moins de 15 % pensent qu'on ne les voit pas Français. Ils sont, pour ainsi dire, assimilés dans la nationalité par le regard des autres. À l'inverse, près de 40 % des descendants d'immigrés du Maghreb ou de Turquie et 50 % de ceux d'Afrique subsaharienne ne se considèrent pas vus comme des Français. Ces écarts témoignent de la fragilité de la reconnaissance de l'appartenance nationale (Ribert, 2006). Ils indiquent que les Français appartenant aux minorités visibles sont renvoyés à une altérité qui est vue comme contradictoire avec leur participation pleine et entière à la société (Simon, 2012).

Quelles relations entre les indicateurs ?

Nous avons jusqu'à présent traité des relations entre les deux indicateurs de discrimination en les juxtaposant, mais qu'en est-il de leur croisement ? Une typologie en 4 modalités résulte du tableau croisé entre les discriminations auto-reportées et situationnelles (cf. tableau 6) :

- Les cas de cohérence de discrimination où les enquêtés déclarent une expérience et au moins une discrimination situationnelle ;
- Les cas d'absence simultanée d'expérience et de discrimination situationnelle ;
- Les cas de disjonction où l'expérience auto-déclarée n'est pas vérifiée par une discrimination situationnelle ;
- Les cas où la ou les discriminations situationnelles ne conduisent pas à déclarer une expérience de discrimination.

Les cas où les enquêtés interprètent et déclarent de la même façon expérience subjective et situations concrètes forment un espace de cohérence face aux discriminations. Quel que soit le groupe considéré, entre 80 % et 90 % des enquêtés se rangent dans cette espace de cohérence, pour l'essentiel des cas d'absence de discrimination d'ailleurs.

Les cas de disjonction fournissent une estimation indirecte de la qualité des expériences auto-reportées. Si ces dernières étaient construites sur un sentiment subjectif sans lien avec des expériences concrètes, on devrait observer une forte distorsion entre les deux indicateurs. Or l'expérience

Tableau 5
Indicateurs d'altérisation selon le lien à la migration

	Ne pas être vu comme Français (a)	Renvoi à l'origine
Immigrés	45	32
Immigré arrivé après l'âge de 16 ans	51	36
Immigré arrivé avant l'âge de 17 ans	39	25
Descendants d'immigrés	24	12
Descendants de deux parents immigrés	36	27
Descendants d'un parent immigré	11	20
Population majoritaire	3	5
France métropolitaine	8	10

Lecture : 45 % des immigrés de nationalité française ont le sentiment de ne pas être vus comme Français. 32 % de l'ensemble des immigrés répondent «souvent» à une question sur la fréquence avec laquelle leur sont demandées leurs origines.

Champ : population âgée de 18 à 50 ans et (a) population de nationalité française.

Source : enquête Trajectoires et Origines, Ined-Insee, 2008.

détachée de toute situation concerne entre 8 % et 2 % des enquêtés. Son caractère marginal souligne la matérialité du sentiment de discrimination : celui-ci se construit bien sur des bases factuelles, ou du moins fait référence à des situations qui évoquent des discriminations pour les enquêtés. À l'inverse, on enregistre nettement plus de cas où les discriminations situationnelles ne donnent pas lieu à une déclaration d'expérience. Cela représente une partie de la sous-estimation de l'amplitude réelle des discriminations, mais qui ne sont pas perçues comme telles par leurs victimes. On peut exprimer la sous-déclaration de l'expérience des discriminations de la façon suivante : sur les 30 %

des immigrés qui ont vécu une discrimination situationnelle ethno-raciale, la moitié seulement se déclarera discriminée. Cette proportion monte à 60 % pour les descendants ayant deux parents immigrés qui se montrent apparemment plus sensibilisés.

Pour approfondir l'analyse des relations entre l'expérience concrète de situations discriminatoires et les déclarations plus subjectives de discrimination et d'altérisation, nous avons réalisé une série de modèles probit bivariés corrélatifs (cf encadré 3) qui estiment la probabilité de déclarer une discrimination situationnelle conjointement avec chacune des autres

Tableau 6
Relation entre expérience auto-reportée et discriminations situationnelles ethno-raciales selon l'origine

	Deux indicateurs combinés	Expérience sans situation	Situation sans expérience	Aucun indicateur	Total
Immigré arrivé après l'âge de 16 ans	15	7	14	63	100
Immigré arrivé avant l'âge de 17 ans	17	6	15	62	100
Descendants de deux parents immigrés	20	6	13	62	100
Descendants d'un parent immigré	6	3	7	84	100
Population majoritaire	1	2	2	96	100
Minorités visibles	22	8	15	55	100

En %

Lecture : 62 % des descendants de parents immigrés ne déclarent pas de discrimination ethno-raciale, 20 % en rapportent simultanément à l'expérience auto-reportée et aux discriminations situationnelles, 13 % uniquement aux situations mais pas à l'expérience, et 6 % à l'expérience sans situations.

Champ : population âgée de 18 à 50 ans.

Source : enquête Trajectoires et Origines, Ined-Insee, 2008.

Encadré 3

LES ÉCARTS DE PROBABILITÉ À PARTIR DU MODÈLE PROBIT BIVARIÉ

Les écarts de probabilité présentés dans le tableau 7 sont calculés à partir des estimations d'un modèle probit bivarié où les deux variables dépendantes sont : d'une part, la mesure de discrimination situationnelle (DS) et, d'autre part, une des autres mesures analysées dans cet article (D = perception, discrimination auto-reportée, renvoi à l'origine, non vu comme français). Ce modèle est corrélatif et non pas causal ; il suppose que les résidus des deux équations (DS et D) peuvent être corrélés mais il ne cherche pas à estimer des liens de causalité entre les deux variables dépendantes. En spécifiant une corrélation entre les résidus des deux équations on tente de tenir compte du fait que certaines variables inobservables ou inobservées peuvent affecter conjointement les deux variables dépendantes. Le modèle est appelé probit bivarié car il suppose que les résidus suivent une loi normale centrée réduite. Les deux équations sont estimées avec la même

batterie de variables explicatives que les modèles de régressions présentés ci-dessous. L'équation de la discrimination situationnelle contient toutefois une variable supplémentaire : il s'agit du nombre de questions sur la discrimination auxquelles l'individu a répondu.

Pour une mesure D de la discrimination, les écarts de probabilité sont calculés à partir de l'équation suivante :

$$\Delta = P(D = 1/DS = 1) - P(D = 1/DS = 0)$$

Les chiffres reportés dans le tableau 7 représentent ainsi les moyennes des Δ pour chacun des groupes spécifiés. Ils indiquent de combien de points la probabilité de répondre oui à une question plus générale sur la discrimination ou la stigmatisation augmente lorsque l'individu reporte au moins une expérience concrète de discrimination situationnelle.

mesures de discrimination et d'altérisation étudiées ci-dessus (tableau 7). Le tableau 7 reporte l'écart entre les probabilités de réponses positives pour les indicateurs de perception, d'auto-déclaration et d'altérisation, selon qu'on reporte au moins une discrimination situationnelle ou pas, à niveau donné des variables de contrôle¹⁰. L'écart est le plus important pour la discrimination auto-reportée : la probabilité de déclarer avoir été victime de discrimination dans les cinq dernières années peut augmenter de près de 50 points (pour les secondes générations d'origine africaine) lorsque les individus déclarent par ailleurs au moins une discrimination situationnelle. Ce résultat souligne la cohérence entre l'expérience auto-reportée et la mesure plus exogène fondée sur les situations. Cette cohérence est confirmée par l'ampleur du coefficient de corrélation entre les résidus des deux probits joints (0,85), ce qui justifie de traiter ces variables simultanément.

On voit aussi que les écarts de probabilités ne sont pas du même ordre pour tous les groupes. En général, les différences sont faibles entre les G1 et les G2. Les écarts peuvent en revanche être conséquents entre certains groupes. Ainsi, alors que l'expérience de la discrimination situationnelle augmente de près de 20 points la probabilité de perception de la discrimination pour l'ensemble des groupes, son effet semble plus fort pour les immigrés et les descendants

d'immigrés venus d'Europe. C'est aussi pour eux que les écarts semblent les plus élevés pour les probabilités de renvoi à l'origine et de ne pas être vu comme français. Signalons par ailleurs que ces groupes ont, toutes choses égales par ailleurs, moins de chance d'être concernés par toutes les mesures de discrimination (voir les tableaux détaillés des régressions dans l'annexe 2) ; pour eux donc l'expérience personnelle d'une discrimination situationnelle, moins fréquente que pour les autres origines, semble, lorsqu'elle a lieu, aiguïser leur conscience des discriminations.

Un effet de l'origine qui est toujours prépondérant, à autres caractéristiques données

Le fait que les différents groupes d'origine déclarent des niveaux variés de discrimination n'est pas surprenant, mais une partie de ces écarts peut simplement provenir de différences structurelles entre les groupes, relatives par exemple à l'âge ou au quartier de résidence. S'agissant de la discrimination auto-reportée,

10. Faute d'espace nous ne présentons pas ici l'ensemble des tableaux des régressions probit bivariées. Ils peuvent être obtenus sur demande auprès des auteurs.

Tableau 7

Incidence de la discrimination situationnelle sur les indicateurs de discrimination et d'altérisation pour les différents groupes par génération

	Représentation		Discrimination auto-reportée		Renvoi aux origines		Ne pas être vu comme Français	
	G1	G2	G1	G2	G1	G2	G1	G2
DOM	0,21	0,18	0,44	0,47	0,17	0,18	0,23	0,21
Algérie	0,21	0,20	0,44	0,43	0,18	0,19	0,20	0,22
Maroc ou Tunisie	0,21	0,20	0,43	0,43	0,19	0,19	0,19	0,22
Afrique sahélienne	0,21	0,19	0,47	0,48	0,14	0,14	0,16	0,22
Afrique centrale ou golfe de Guinée	0,21	0,17	0,47	0,48	0,14	0,15	0,19	0,23
Asie du Sud-Est	0,23	0,23	0,42	0,46	0,17	0,17	0,23	0,24
Turquie	0,19	0,21	0,36	0,38	0,20	0,19	0,20	0,23
Portugal	0,25	0,24	0,23	0,28	0,24	0,23	0,28	0,22
Espagne ou Italie	0,25	0,23	0,30	0,31	0,22	0,23	0,26	0,19
Autres pays UE27	0,25	0,23	0,33	0,30	0,23	0,24	0,28	0,21
Reste du monde	0,24	0,23	0,36	0,37	0,20	0,21	0,25	0,21
Coefficient de corrélation	0,34***		0,85***		0,31***		0,37***	

Lecture : la probabilité de déclarer que les discriminations ethno-raciales sont fréquentes augmente de 21 points pour les natifs des Dom lorsqu'ils déclarent au moins une discrimination situationnelle liée à l'origine ethno-raciale. Les écarts de probabilité estimés dans un modèle probit bivarié. La corrélation entre les résidus des deux équations (représentation et discrimination situationnelle) est de 0,34. Champ : population âgée de 18 à 50 ans.

Source : enquête Trajectoires et Origines, Ined-Insee, 2008.

des analyses à partir des données *TeO* ont déjà montré que la discrimination restait significativement plus déclarée par les immigrés – et plus encore par les descendants d’immigrés – d’origine maghrébine, africaine et asiatique que par la population majoritaire, même après contrôle des principales caractéristiques socio-démographiques (Beauchemin, Hamel, Simon, 2010). Qu’en est-il pour les discriminations situationnelles ? On peut répondre à cette question à l’aide de modèles logit appliqués à la déclaration des différents types de discrimination et combinant variables décrivant l’origine, variables socio-démographiques et autres variables contextuelles. Les détails de leurs résultats sont fournis en annexe. Les variables sociodémographiques sont l’âge (et l’âge au carré), le sexe, le revenu par unité de consommation (en tranches), la profession, le niveau d’éducation et la situation familiale. Les variables contextuelles décrivent les quartiers de résidence (Iris) selon les proportions de HLM, d’immigrés et de taux de chômage observées en 2007. La résidence dans une ZUS est également introduite dans les analyses. Les variables d’origine décrivent l’origine des individus ou de leurs parents, tandis qu’une variable de génération permet de distinguer les immigrés ou Domiens d’une part et les descendants d’immigrés et descendants de Domiens d’autre part. Une variable de religion détaillée est également introduite. Les effets de variables spécifiques à la migration (âge d’arrivée, statut d’entrée) et la mixité d’origines des parents sont contrôlés dans des modèles séparés pour les immigrés et les descendants (tableaux B et C en annexe 2). Enfin, les régressions relatives à la discrimination situationnelle contrôlent l’exposition à la discrimination par le nombre de questions auxquelles l’individu répond. On remarque ainsi que, toutes choses égales par ailleurs, plus on est concerné par des questions portant sur des situations potentiellement discriminantes, plus grande est la probabilité qu’on réponde positivement à au moins une question.

Nous commenterons ici l’effet de trois variables liées à la dimension ethno-raciale : les variables de migration (génération, statut d’entrée et âge à l’arrivée), les variables de religion et les variables portant sur l’origine géographique. Dans un second temps nous discuterons l’interaction entre l’effet de l’origine et l’effet du quartier. Les effets des variables individuelles ne seront pas ici interprétés ; ils sont documentés dans un travail descriptif sur les discriminations à partir de l’enquête *TeO* (Brinbaum, Safi et Simon, 2012).

L’effet des variables migratoires

Les modèles ont été estimés séparément pour les immigrés et les descendants d’immigrés afin de mesurer l’impact de variables spécifiques à l’expérience migratoire. Ainsi, dans les régressions estimées pour les immigrés, les variables âge d’arrivée et statut d’arrivée sont contrôlées alors que pour les descendants c’est la variable mixité des parents qui présente un intérêt particulier¹¹.

Le statut d’entrée présente très rarement des effets significatifs sur les déclarations des immigrés. Les seuls effets notables concernent les conjoints de Français qui se sentent plus souvent perçus comme Français et les immigrés dont les démarches de papiers sont en cours qui déclarent davantage de discrimination auto-reportée. L’âge à l’arrivée présente, quant à lui, un effet significatif pour toutes les mesures. Cet effet ne joue en revanche pas toujours dans le même sens ; il est positif pour les mesures d’altérisation alors qu’il est négatif pour les mesures de perception et de discrimination auto-reportée (l’effet n’est pas significatif pour la discrimination situationnelle). Il n’est pas non plus de la même ampleur pour tous les groupes. Le graphique I présente l’évolution avec l’âge d’arrivée des immigrés des probabilités moyennes de déclarer ne pas être vu comme Français et de reporter au moins une discrimination (auto-reportée) les cinq dernières années. On remarque ainsi que la probabilité de se sentir non vu comme Français augmente avec l’âge d’arrivée alors que celle de déclarer une discrimination auto-reportée diminue avec ce dernier. Le plus frappant reste en revanche le fait que, dans le cas de la discrimination auto-reportée, l’effet de l’origine demeure le plus probant (on le voit à l’écart entre les courbes) quel que soit l’âge d’arrivée. Les courbes les plus élevées sont toujours celles des immigrés africains.

La mixité du couple parental des descendants est une variable cruciale dans la formation des indicateurs de discrimination. Son impact est le plus fort sur les déclarations portant sur la perception de soi par autrui : les descendants de couple mixte connaissent moins de risques de ne pas être vu comme Français ou d’être renvoyés à leur origine immigrée. Ils ont également significativement moins de risques de déclarer une expérience de la discrimination ethnoraciale, qu’elle soit situationnelle ou auto-reportée.

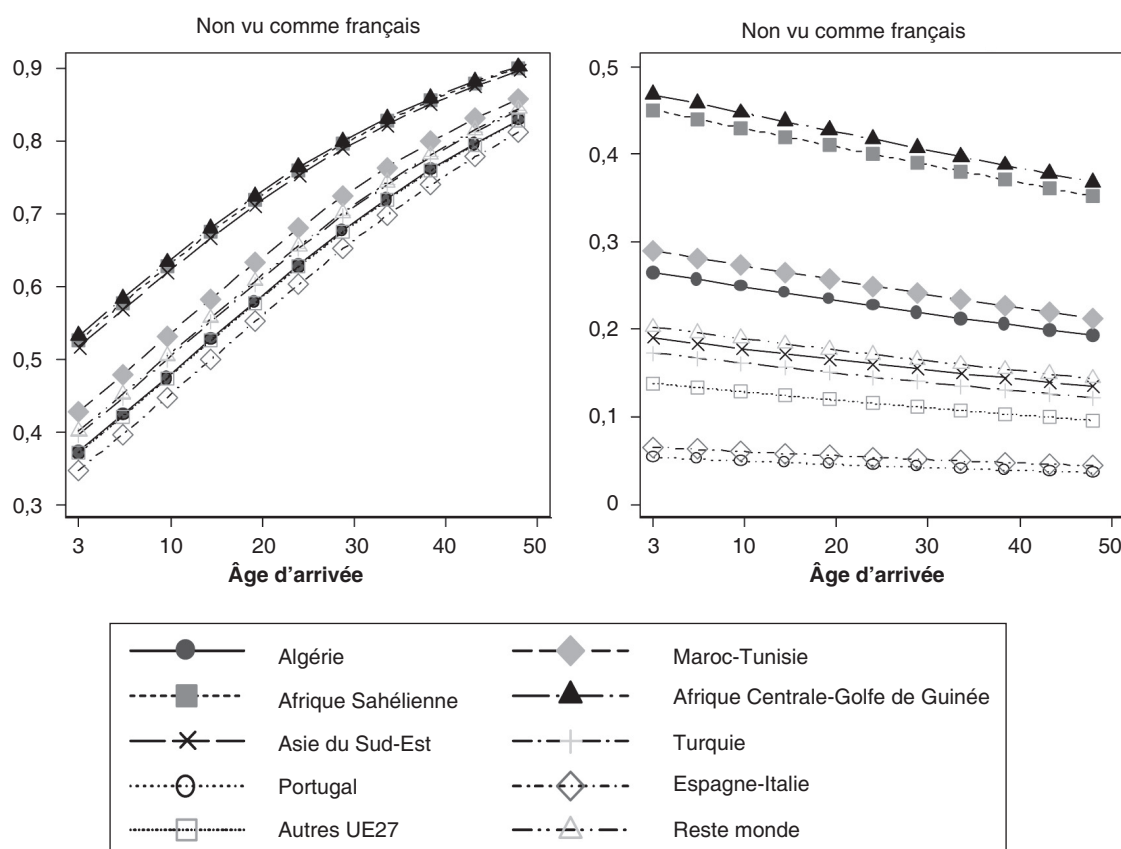
11. Ces régressions n’incluent pas les Domiens car la variable statut d’entrée ne les concerne pas.

L'ascendance mixte n'affaiblit pourtant pas les représentations des discriminations ; au contraire elle semble les aiguïser. Nous avons estimé des effets différentiels selon les pays d'origine du parent immigré (analyses non présentées) qui concluent à un effet homogène pour tous les groupes. Cette situation particulière des descendants de couples mixtes peut être expliquée par les ressources symboliques et matérielles qui peuvent être plus élevées lorsqu'un des parents est natif. Elle peut aussi découler d'un effet de sélection ; les immigrés qui ont le plus de chance d'être en couple mixte présentent peut-être des caractéristiques observables et inobservables qui réduisent leur exposition aux discriminations. La mixité parentale induit enfin une moins grande visibilité de l'altérité, plus ou moins importante selon les cas. Deux facteurs jouent dans l'effet de la mixité sur la visibilité : la transmission du nom de famille qui fournit un signal d'altérité ; les traits phénotypiques qui sont associés avec des origines.

On peut tester le rôle de la transmission du nom de façon indirecte en comparant la situation des descendants dont le père seulement est immigré et ceux dont c'est la mère qui est immigrée. Le résultat est fourni par les régressions du tableau C de l'annexe 2. On n'enregistre pas, en général, d'effet différencié très net selon le sexe du parent immigré, sauf pour l'indicateur du renvoi à l'origine pour lequel le coefficient est significativement inférieur lorsque la mère est immigrée (donc que le nom n'est pas lié à l'origine immigrée). Même dans ces cas là, l'exposition aux discriminations reste néanmoins significativement inférieure à celle enregistrée pour les descendants de deux parents immigrés. Les données descriptives par origines détaillées montrent une situation paradoxale : la surdéclaration de discrimination est nettement plus élevée pour les descendants de père immigré uniquement lorsqu'ils sont d'origine africaine et asiatique, alors que les écarts sont très faibles pour les descendants d'origine maghrébine.

Graphique I

Probabilité de déclarer être non vu comme Français ou de déclarer au moins une discrimination ethno-raciale selon l'âge d'arrivée pour les immigrés de chaque origine



Lecture : la probabilité de déclarer une discrimination auto-reportée (prédite après estimations des régressions dans le tableau B, annexe 2) est de 0,27 pour les immigrés venus du Maroc ou de la Tunisie âgé de 30 ans (les autres variables explicatives fixées à la moyenne). Elle diminue avec l'âge.

Champ : immigrés âgés de 18 à 50 ans.

Source : TeO, Insee-Ined, 2008.

Or si le nom signale l'altérité, on peut penser que l'effet de ce marquage est plus fort lorsque la couleur de peau et les traits corporels ne forment pas déjà des éléments de visibilité. Nos données semblent indiquer une autre explication à ces écarts qu'il faudrait explorer avec d'autres informations qui nous manquent ici.

L'effet de la religion

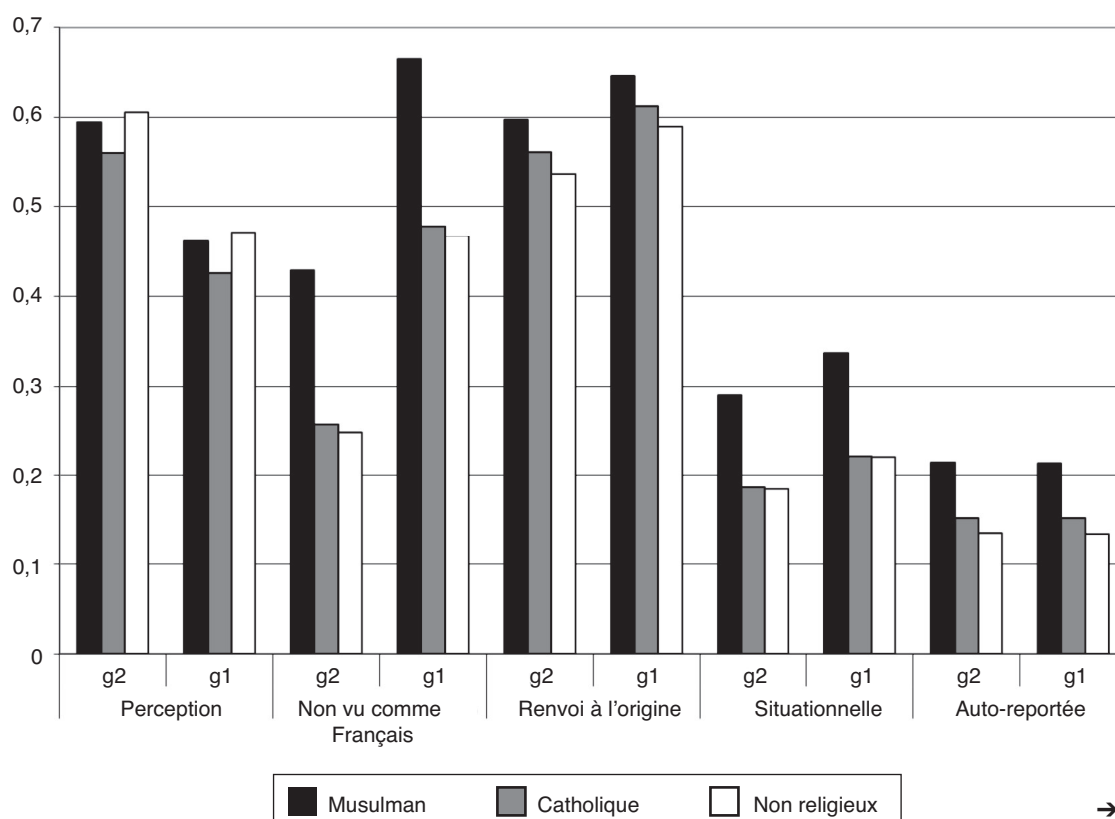
L'enquête *TeO* comporte des variables renseignant la religion et permet donc d'en mesurer les effets propres sur l'expérience des discriminations. La dénomination religieuse est déclarée lorsque les individus répondent par l'affirmative à la question « Avez-vous une religion ? ». Les personnes ayant répondu négativement sont considérées « sans religion ». Les résultats des régressions estimées sur l'ensemble des immigrés, des Domiens, et des descendants d'immigrés suggèrent d'abord que le fait de déclarer une religion est corrélé avec les déclarations sur les discriminations et ce quelle que soit la dénomination de cette religion. Les effets les plus forts concernent

néanmoins les musulmans et les chrétiens orthodoxes. Les régressions séparées pour les G1 et les G2 montrent toutefois que l'effet de la religion est surtout significatif pour les G2 et que ce sont bien les musulmans qui se déclarent le plus souvent victimes de discrimination ou de stigmatisation. Le fait que la religion musulmane n'ait pas d'impact significatif pour les G1 (annexe 2, tableau B) suggère que l'effet de la religion est très peu séparable de l'origine géographique pour les immigrés et que l'effet propre se mesure mieux pour les descendants (parce qu'une part plus importante d'entre eux déclarent être sans religion). Ainsi donc, à origines et autres caractéristiques contrôlées, le fait de se déclarer musulman conduit non seulement à déclarer plus de discrimination auto-reportée, mais également à déclarer plus de discriminations situationnelles.

Ce résultat est illustré plus simplement par le graphique II qui présente, pour chacun des indicateurs, les probabilités moyennes (calculées à partir du modèle global) pour les G1 et G2 selon que l'individu ait déclaré être catholique, musulman ou sans religion. On relève ainsi une

Graphique II

Probabilité moyenne des indicateurs de discrimination et d'altérisation pour les immigrés et leurs descendants selon la religion

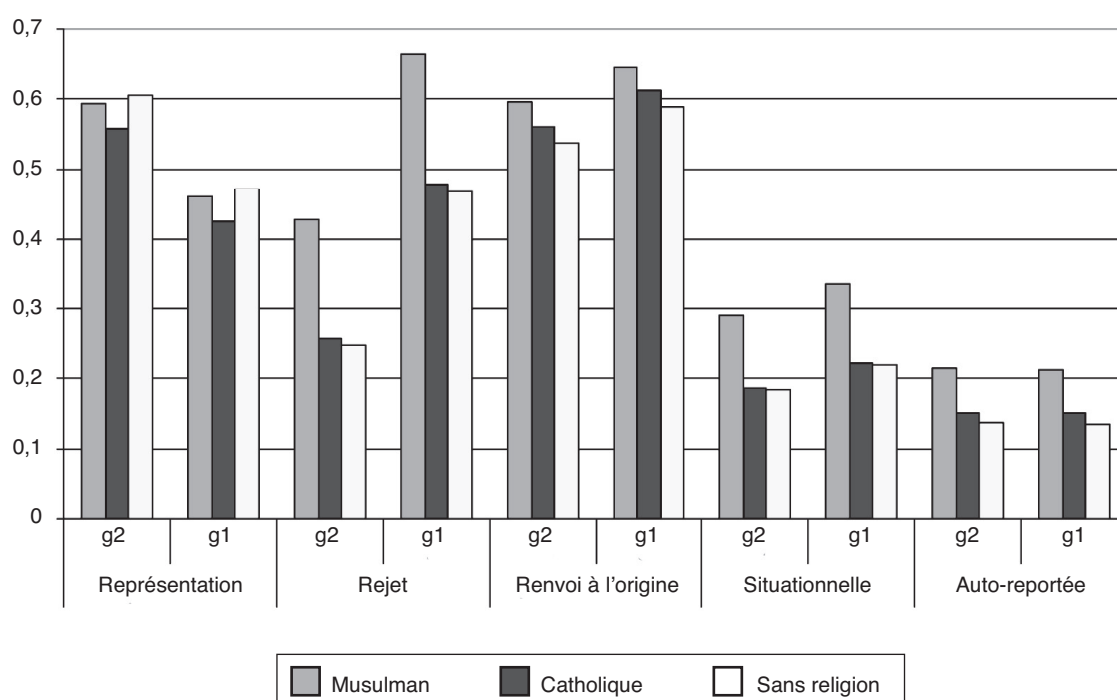


probabilité plus élevée pour les musulmans pour les deux indicateurs de discrimination et pour le fait de ne pas être vu comme Français (dénier de francité). Les représentations des discriminations ne sont pas sensibles à la religion, mais ceci reflète la logique sous-jacente à cet indicateur. Enfin, le renvoi à l'origine n'est pas non plus associé à la religion. Ce résultat peut en partie surprendre, mais il traduit l'effet de composition dû à l'origine géographique qui joue un rôle plus important dans la composition de cet indicateur. En quelque sorte, le fait de se déclarer musulman n'intervient que dans les cas où la visibilité joue clairement un rôle négatif (les discriminations et le déni de la francité). Ces résultats ne permettent pas de décider dans quelle mesure cette association reflète un surcroît d'ostracisme et d'exclusion envers les musulmans, par rapport aux personnes de même origine se considérant sans religion, ou une plus grande sensibilité aux discriminations de la part de ceux que les discours médiatiques stigmatisent fortement ces dernières années. Une troisième hypothèse inverse la causalité : l'identification à l'Islam serait en partie une réaction à l'expérience des discriminations vécues par les descendants d'immigrés.

L'effet de l'origine

Finalement, et en dépit du contrôle d'un grand nombre de variables sociodémographiques, contextuelles ou migratoires, l'origine présente toujours un effet significatif. Les *odds ratios* qui y sont associés sont élevés pour toutes les mesures de discrimination, que ce soit dans les modèles combinés ou séparés pour les G1 et les G2. L'effet de cette variable est déterminant avec des rapports de chance qui peuvent atteindre 20 (discrimination auto-reportée des immigrés et des descendants d'immigrés venus d'Afrique centrale et du golfe de Guinée par rapport aux immigrés d'Espagne ou d'Italie). Une frontière se dessine entre les immigrés et les descendants d'immigrés venus d'Europe (Espagne, Italie, Portugal ou autres pays de l'UE27) et les non-Européens qui reportent tous des probabilités bien plus élevées de discrimination pour toutes les mesures (à l'exception de la perception). Si les origines africaine et maghrébine sont les plus pénalisantes – un résultat attendu – il est frappant de remarquer la proximité de leur situation avec celle des originaires des Dom et de leurs descendants. Cette proximité est sans doute à relier à la

Graphique II (suite)



Lecture : la probabilité de déclarer une discrimination auto-reportée (prédite après estimations des régressions dans le tableau A, annexe 2) est de 0,21 pour les descendants d'immigrés ayant déclaré être de religion musulmane (les autres variables explicatives fixées à la moyenne) et elle est de 0,15 pour les descendants d'immigrés ayant déclaré être de religion catholique.

Champ : personnes âgées de 18 à 50 ans.

Source : enquête Trajectoires et Origines, Ined-Insee, 2008.

couleur de la peau, une variable sous-jacente dans ces analyses, qui est listée dans les motifs discriminatoires mais dont on ne dispose pas dans l'enquête. La discrimination semble ainsi bien être une affaire de minorités visibles, bien plus qu'une question liée à des caractéristiques sociodémographiques ou contextuelles.

Une territorialisation de la discrimination ethno-raciale ? Lien entre effet de l'origine et effet du quartier

Alors que la littérature insiste sur les conséquences de la ségrégation spatiale sur le sentiment de discrimination (Safi, 2009), les variables introduites dans le modèle pour approcher les effets contextuels sont très rarement significatives. Quelques exceptions méritent toutefois d'être commentées. Les effets de la proportion d'immigrés dans le quartier sont les plus significatifs pour la variable « non vu comme Français ». Résider dans un quartier à forte présence d'immigrés augmente en effet significativement cette probabilité. La proportion locale de chômeurs est positivement corrélée avec les déclarations sur la discrimination situationnelle mais cet effet n'est significatif que lorsque cette proportion est modérément élevée.

Enfin, les effets les plus surprenants sont estimés pour la résidence dans une ZUS ; ils sont significativement négatifs pour la perception, la discrimination auto-reportée et le renvoi à l'origine (alors qu'ils sont non significatifs pour les autres indicateurs). Une analyse qui introduit un terme d'interaction entre l'origine et la résidence en ZUS révèle que cette dernière variable diminue les chances de déclarer une discrimination auto-reportée pour motif ethno-racial pour toutes les origines à l'exception de ceux originaires du Portugal, d'autres pays de l'UE27 et de ceux venus du reste du monde pour lesquels les effets sont non significatifs (annexe 2, tableau D). Ainsi, lorsqu'ils résident en ZUS, les immigrés et les descendants d'immigrés manifestent moins un sentiment de discrimination liée à leur origine, toutes choses égales par ailleurs. On pourrait faire l'hypothèse que, dans ce cas, c'est la localisation géographique ou le quartier qui viennent se substituer à l'origine en tant que fondement supposé des discriminations ressenties. Il s'agirait ainsi d'une forme de territorialisation des discriminations vécues par ces populations. L'enquête *TeO* permet de creuser cette hypothèse puisque la question générale sur l'expérience de la discrimination (discrimination

auto-reportée) propose aux répondants le quartier de résidence comme motif discriminatoire éventuel. Nous avons ainsi réalisé une analyse de régression sur cette variable (déclarer une discrimination à raison du quartier) avec la même batterie de variables indépendantes exposée dans les régressions précédentes¹². L'effet de l'origine géographique n'est significatif que pour les immigrés et les descendants originaires d'Afrique (Maghreb et Afrique subsaharienne) ainsi que pour les natifs et les descendants des Dom. Toutes choses égales par ailleurs, ils ont en effet environ trois fois plus de chance de déclarer une discrimination à raison du quartier. Soulignons que ce résultat est obtenu en dépit du contrôle des caractéristiques individuelles mais aussi des caractéristiques du quartier (proportion d'immigrés, de chômeurs, caractère ZUS, etc.). Toutefois, l'effet d'interaction origine/résidence en ZUS n'est pas significatif. Quelle que soit leur zone de résidence, les immigrés et les descendants originaires d'Afrique ainsi que les natifs et les descendants des Dom ont tendance à déclarer plus souvent une discrimination à raison du quartier. Ces résultats suggèrent donc bien une forme de territorialisation de l'expérience des discriminations ethno-raciales.

* *
*

Les analyses quantitatives sur les discriminations se sont développées en France autour de deux approches : l'analyse des résidus discriminatoires (analyses multivariées ou par décomposition des résidus appliquées essentiellement à l'accès à l'emploi et aux salaires) et les audits par paires, autrement appelés *testings*. Ces travaux ont démontré l'existence de pénalités à l'égard des immigrés d'origine maghrébine, africaine ou turque et de leurs descendants, d'amplitudes variables selon les études, mais suffisamment répétées pour que l'on puisse considérer que l'origine constitue bien un handicap sur le marché du travail. Qualifier ces pénalités de discrimination dépend des auteurs, et il s'agit là d'un débat important que nous n'avons pas traité en tant que tel dans cet article.

12. Afin de ne pas alourdir les annexes, le tableau A4 reporte uniquement les effets de l'origine et de la résidence en ZUS ainsi que leurs termes d'interaction. Les résultats pour les autres variables de contrôle peuvent être obtenus sur demande auprès des auteurs.

Prenant appui sur les résultats tirés de la littérature, nous avons développé un mode d'approche complémentaire, plus que concurrent, de la mesure des discriminations. Utilisant les données de l'enquête *Trajectoires et Origines*, nous avons construit des indicateurs de discrimination portant sur les représentations à l'égard du phénomène, sur l'expérience de la discrimination telle que reportée directement par les enquêtés et enfin un indicateur de discriminations situationnelles construit à partir d'une série de situations concrètes de traitements injustes fondés sur des motifs discriminatoires. Ces trois indicateurs de discrimination ont ensuite été associés à deux indicateurs d'altérisation, le premier exprimant l'expérience répétée d'un renvoi aux origines et le second caractérisant le sentiment de ne pas être vu comme Français, ou déni de francité. Nous avons restreint les analyses aux discriminations dites « ethno-raciales ». L'analyse descriptive de la position des différents groupes d'origine face à ces indicateurs montre que ces discriminations ethno-raciales frappent principalement les personnes d'origine maghrébine, africaine et de l'outre-mer, tandis que les immigrés et surtout les descendants d'origine européenne sont peu concernés. Les personnes d'origine asiatique sont également relativement épargnées.

La comparaison des deux indicateurs de discrimination fournit des éléments supplémentaires. L'expérience auto-reportée est systématiquement inférieure au niveau calculé à partir des situations discriminatoires rencontrées dans les différents domaines de la vie sociale. Le caractère subjectif de la déclaration conduit donc à

sous-estimer l'expérience des discriminations plutôt qu'à aller dans le sens d'une victimisation exagérée. La forte corrélation enregistrée entre ces deux indicateurs montre néanmoins que l'expérience auto-reportée est bien adossée à des faits concrets et qu'elle n'est pas construite uniquement sur un sentiment abstrait. L'utilisation de cette question relativement économe dans sa formulation apporte en conséquence une information qui peut ensuite être reliée aux résultats obtenus par analyse des résidus discriminatoires dans l'emploi ou le logement.

Multiplier les modes de mesures permet non seulement de mieux caractériser le phénomène discriminatoire mais aussi d'explorer les liens entre l'expérience quotidienne de faits discriminatoires (ou vécus comme tels) d'une part et des sentiments plus généraux, plus diffus et moins précisément mesurables de discrimination ou de mise à l'écart de la société. Les indicateurs plus subjectifs collectés dans l'enquête *TeO* apportent un éclairage complémentaire aux analyses fondées sur les différentiels de position ou de trajectoires. Il serait utile de pouvoir suivre en dynamique ce type de déclaration dans des enquêtes longitudinales pour distinguer ce qui relève de la fréquence des expériences de discrimination, d'une part, de la sensibilisation créée par les débats médiatiques, les politiques publiques et les publications scientifiques, d'autre part. Car l'enjeu derrière les méthodes de mesure des discriminations est tout autant de mieux comprendre leurs mécanismes et conséquences que de définir des politiques destinées à les combattre, puis d'en évaluer l'efficacité. □

BIBLIOGRAPHIE

Aeberhardt R., Fougère D., Pouget J. et Rathelot R. (2010), « L'Emploi et les salaires des enfants d'immigrés », *Économie et Statistique*, n° 433-434, pp. 31-46.

Algava E. et Bègue M. (2006), « Perception et vécu des comportements intolérants. Une analyse du module 'Relations avec les autres' de l'enquête Histoire de vie », *Économie et statistique*, n° 393-394, pp. 115-150.

Arrow K. (1973), « The Theory of discrimination », dans Ashenfelter O. et Rees A. (eds) *Discrimination in labor markets*, Princeton, Princeton University Press, pp. 3-33.

Arrow K. (1998), « What has economics to say about racial discrimination? », *The Journal of Economic Perspectives*, vol. 12, n° 2, pp. 91-100.

Ashenfelter O. et Oaxaca R. (1987), « The Economics of discrimination: Economists enter the courtroom », *American Economic Review*, vol. 77, n° 2, pp. 321-325.

Ayres I. (2001), *Pervasive prejudice? Unconventional evidence of race and gender discrimination*, Chicago, University of Chicago Press.

Beauchemin C., Hamel C. et Simon P. (Dir.) (2010), « Trajectoires et Origines - enquête sur

la diversité des populations en France : premiers résultats » *Documents de travail*, n°168, Ined.

Blank R.M., Marilyn Dabady et Constance F. Citro (eds) (2004), *Measuring racial discrimination*, National research council of the national academies, Washington DC, National academies press.

Boumahdi R., Lattes J.-M. et Plassard J.-M. (2002), « Marché du travail et lutte contre la discrimination : une approche pluridisciplinaire », *Droit et Société*, n° 51-52, pp. 487-508.

Bovier G. et Niel X. (2010), « Les Discriminations liées au handicap et à la santé », *Insee Première*, n° 1308.

Bovenkerk F. (1992), *A Manual for international comparative research on discrimination on the grounds of "race" and ethnic origin: testing discrimination in natural experiments*, Geneva, International Labour Office.

Brinbaum Y., Safi M. et Simon P. (2012), « Les Discriminations en France : entre perception et expérience », *Documents de travail*, n°183, Ined.

Cédiey E., Foroni F. et Garner H. (2008), « Discriminations à l'embauche fondée sur l'origine à l'encontre de jeunes Français(es) peu qualifié(s) : une enquête nationale par tests de discrimination ou testing », *Premières informations et Premières synthèses*, n° 06-3, Dares.

Centre d'analyse stratégique (2007), « La Discrimination saisie sur le vif : le *testing* », *Horizons Stratégiques*, n° 5, pp. 6-91.

Collet B. et Keucheyan R. (2011), « Les Inégalités liées à l'origine 'ethnique' », dans Forsé M. et Galland O. (dir.), *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Paris, Armand Colin, pp. 91-100.

COMEDD (2010), *Inégalités et discrimination – Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique : rapport du COMEDD*, Hérin F., avec la collaboration de Simon P., Debet A. et Boisson M., remis au commissaire à la diversité et à l'égalité des chances, Paris.

Eckert H. et Primon J.-L. (2011), « Enquêter sur le vécu de la discrimination », *Agora*, n° 57, pp. 54-61.

Fiske S. (1998), « Stereotyping, prejudice, and discrimination », dans Gilbert D., Fiske S. et Lindzey

G. (ed.), *The Handbook of Social Psychology*, vol. II, 4th ed., Boston, McGraw-Hill.

Forsé M. et Galland O. (dir.) (2011), *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Paris, Armand Colin.

Goffman E. (1975) [trad. 1963], *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit.

Halde (2010), *Rapport annuel de la Halde 2010*, Paris, La Documentation Française.

Havet N. et Sofer C. (2002), « Les Nouvelles Théories économiques de la discrimination », *Travail, Genre et Société*, n° 7, pp. 83-115.

Heckman J. (1998), « Detecting discrimination », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 12, n° 2, pp. 101-116.

Holzer H. et Neumark D. (2000), « Assessing Affirmative Action », *Journal of Economic Literature*, vol. 38, n° 3, pp. 483-568.

Hochschild, J. L. (1995), *Facing up to the American Dream: Race, Class, and the Soul of the Nation*. Princeton, Princeton University Press.

Jobard F. et Névanen S. (2007), « La Couleur du jugement : discriminations dans les décisions judiciaires en matière d'infractions à agents de la force publique (1965-2005) », *Revue française de sociologie*, vol. 48, n° 2, pp. 243-272.

Krieger N., Smith K., Naishadham D., Hartman C. et Barbeau E. (2005), « Experiences of discrimination: validity and reliability of a self-report measure for population health research on racism and health », *Social Science & Medicine*, vol. 61, pp. 1576-1596.

Krieger N., Carney D., Lancaster K., Waterman P., Kosheleva A. et Banaji M. (2010), « Combining explicit and implicit measures of racial discrimination in health research », *American Journal of Public Health*, vol. 100, n° 8, pp. 1485-1492.

Laurent T. et Mihoubi F. (2009), « Moins égaux que les autres ? Orientation sexuelle et discrimination salariale en France », *Document de recherche*, Centre d'étude des politiques économiques de l'université d'Evry, Fédération de recherche CNRS Travail, emploi et politiques publiques.

Lesné M. et Simon P. (2012), « La Mesure des discriminations dans l'enquête Trajectoires

et Origines », *Documents de travail*, n°184, Ined.

Pager D. et Shepherd H. (2008), « The Sociology of discrimination: racial discrimination in employment, housing and consumer markets », *Annual Review of Sociology*, vol. 34, pp. 181-209.

Petit P. (2003), « Comment évaluer la discrimination à l'embauche ? », *Revue française d'économie*, vol. 17, n° 3, pp. 55-87.

Petit P., Duguet E., L'Horty Y., du Parquet L. et Sari F. (2011), « Discriminations à l'embauche des jeunes franciliens et intersectionnalité du sexe et de l'origine : les résultats d'un *testing* », *Documents de travail du CEE*, n° 141.

Phelps E. (1972), « The Statistical Theory of racism and sexism », *American Economic Review*, vol. 62, n° 4, pp. 659-661.

Ribert E. (2006), *Liberté, égalité, carte d'identité : les jeunes issus de l'immigration et l'appartenance nationale*, Paris, La Découverte.

Rooth D. (2010), « Automatic associations and discrimination in hiring: Real world evidence », *Labour Economics*, Vol. 17, pp. 523-534.

Safi M. (2009), « La Dimension spatiale de l'intégration des populations immigrées (1968-1999) », *Revue française de sociologie*, vol. 50, n° 3, pp. 521-552.

Safi M. (2013), *Les Inégalités ethno-raciales*, Paris, La Découverte.

Simon P. (2008a), « La Mesure des discriminations ethniques et raciales : comparaisons internationales », dans Fassin E. et Halpérin J-L (dir.),

Discriminations : pratiques, savoirs et politiques, Paris, La Documentation française, pp. 131-148.

Simon P. (2008b), « Les Statistiques, les sciences sociales françaises et les rapports sociaux ethniques et de 'race' », *Revue française de sociologie*, vol. 49, n° 1, pp. 153-162.

Simon P. (2009), « Les Discriminations et l'émergence des minorités ethniques en France », *Cahiers français*, n° 352, pp. 83-87.

Simon P. (2010), « Nationalité et sentiment national », dans Beauchemin C., Hamel C. et Simon P. (dir.), Dossier « Trajectoires et Origines – enquête sur la diversité des populations en France : premiers résultats », *Documents de travail*, n° 168, Ined.

Simon P. (2012), « French national identity and integration: who belongs to the national community? », dans *Transatlantic Council on Migration. Rethinking national identity in the age of migration*, Washington DC, Migration Policy Institute and Bertelsman Stiftung Verlag, pp. 171-188.

Simon P. et Tiberj V. (2012), « Les Registres de l'identité : les immigrés et leurs descendants face à l'identité nationale », *Documents de travail*, n° 176, Ined.

Veenman J. (2010), « Measuring labor market discrimination: an overview of methods and their characteristics », *American Behavioral Scientist*, vol. 53, n° 12, pp. 1806-1823.

Williams D. et Mohammed S. (2009), « Discrimination and racial disparities in health: evidence and needed research », *Journal of Behavioral Medicine*, vol. 32, pp. 20-47.

ANNEXE 1

QUESTIONS SUR LES DISCRIMINATIONS ET L'ALTÉRISATION DANS L'ENQUÊTE TEO

Perception des discriminations sexuelles	Par rapport aux hommes, pensez-vous qu'en France les femmes subissent des traitements inégalitaires ou des discriminations ?	Souvent / Parfois / Jamais
Perception des discriminations ethno-raciales	Pensez-vous qu'en France certaines personnes subissent des traitements inégalitaires ou des discriminations à cause de leur couleur de peau ?	Souvent / Parfois / Jamais
Discrimination auto-reportée	Au cours des 5 dernières années, pensez-vous avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations ?	Souvent / Parfois / Jamais / Refus de réponse / NSP
Renvoi aux origines	« Dans la vie quotidienne, à quelle fréquence vous demande-t-on vos origines ? »	Souvent / Parfois / Jamais / NSP / Refus de réponse
Sentiment de ne pas être vu comme un Français	« On me voit comme un Français »	Tout à fait d'accord / Plutôt d'accord / Plutôt pas d'accord / Pas du tout d'accord / NSP / Refus de réponse

Discriminations Situationnelles	
Éducation	Personnellement, pensez-vous avoir été traité différemment des autres élèves... - Dans la notation - Lors des décisions d'orientation - Dans la discipline et les sanctions - Dans la façon de s'adresser à vous
Actifs salariés	Dans votre travail, arrive-t-il ou est-il arrivé qu'une ou plusieurs personnes, systématiquement ... - Vous charge(nt) de tâches inutiles, dégradantes ou dont personne ne veut - Vous impose(nt) des horaires dont personne ne veut - Vous dénigre(nt), relève(nt) vos erreurs
Actifs non salariés	Dans votre activité, avez-vous le sentiment de rencontrer souvent des difficultés : - Dans vos relations avec les banques pour obtenir des prêts - Dans vos relations avec les services état ou collectivités locales, par exemple pour obtenir des subventions publiques - Dans vos déplacements à l'étranger
Chômeurs	Au cours de vos recherches d'emploi, avez-vous eu le sentiment... ? - Qu'on ne vous faisait pas confiance - Qu'on vous posait des questions déplacées
Recherche d'emploi	Au cours des cinq dernières années, est-il arrivé qu'on vous refuse injustement un emploi ?
Emploi	Au cours des cinq dernières années, est-il arrivé... - qu'on vous refuse injustement une promotion ? - qu'on vous licencie injustement ?
Logement	Au cours des cinq dernières années, est-il arrivé qu'on vous refuse sans raison valable un logement, à la location ou à l'achat ?
Accès aux soins	Est-il déjà arrivé qu'on vous refuse une consultation médicale parce que vous êtes à la CMU ou à l'AME ? Vous est-il déjà arrivé qu'un médecin ou du personnel médical vous traite moins bien ou vous reçoive plus mal que les autres patients ?
Lieu de loisir (discothèque, bar, restaurant, hôtel)	Depuis 5 ans, avez-vous fréquenté des lieux de loisir comme une discothèque, un bar, un restaurant, un hôtel ? Si oui : Vous est-il arrivé qu'on vous refuse l'entrée ?
Banque	Depuis 5 ans, avez-vous demandé un prêt dans une banque ? Si oui: Vous est-il arrivé qu'on vous refuse un prêt sans raison valable ?
Mairie	Depuis 5 ans, êtes-vous allé à la mairie ? Si oui: Vous est-il arrivé d'être mal reçu ou mal traité ?
Préfecture	Depuis 5 ans, êtes-vous allé à la préfecture ? Si oui: Vous est-il arrivé d'être mal reçu ou mal traité ?
À la poste	Depuis 5 ans, êtes-vous allé à la poste ? Si oui: Vous est-il arrivé d'être mal reçu ou mal traité ?
Autres administrations	Depuis 5 ans, êtes-vous allé dans d'autres administrations ou services publics ? Si oui: Vous est-il arrivé d'être mal reçu ou mal traité ?

ANNEXE 2
RÉSULTATS DÉTAILLÉS DES MODÈLES

Tableau A
Modèles logit sur les différents indicateurs de discrimination et d'altérisation

	Représentation des discriminations ethno-raciales		Expérience auto-reportée		Discriminations situationnelles		Sentiment de ne pas être vu comme Français		Renvoi à l'origine	
	exp(b)	EC	exp(b)	EC	exp(b)	EC	exp(b)	EC	exp(b)	EC
<i>Origines</i>										
DOM	1,86***	0,15	12,26***	1,88	5,13***	0,59	3,19***	0,33	2,59***	0,22
Algérie	1,19**	0,10	10,18***	1,58	5,41***	0,61	3,07***	0,32	1,88***	0,15
Maroc ou Tunisie	1,07	0,09	9,83***	1,54	5,36***	0,62	3,72***	0,39	1,75***	0,15
Afrique sahélienne	1,58***	0,15	15,90***	2,58	7,76***	0,97	6,09***	0,72	3,81***	0,40
Afrique centrale et golfe de Guinée	2,04***	0,19	22,54***	3,55	11,98***	1,43	6,95***	0,76	3,83***	0,38
Asie du Sud-Est	0,85*	0,08	6,64***	1,12	2,93***	0,39	4,13***	0,46	2,98***	0,29
Turquie	0,69***	0,07	5,47***	0,92	4,32***	0,54	2,79***	0,32	1,37***	0,13
Portugal	0,90	0,07	1,78***	0,32	1,59***	0,20	2,23***	0,22	1,03	0,08
Autres pays UE27	1,07	0,08	2,44***	0,44	1,56***	0,21	2,22***	0,23	1,05	0,08
Reste du monde	0,94	0,07	6,39***	1,00	3,64***	0,42	3,51***	0,35	2,31***	0,18
<i>Génération</i>										
G2	1,72***	0,07	1,01	0,05	0,81***	0,04	0,38***	0,02	0,81***	0,04
<i>Sexe</i>										
femme	1,07	0,04	0,63***	0,03	0,72***	0,03	0,97	0,04	1,28***	0,05
<i>Diplôme</i>										
Aucun diplôme	0,75***	0,04	0,83**	0,06	0,97	0,07	1,27***	0,08	1,16**	0,07
CEP	0,75**	0,09	0,79	0,13	0,79	0,12	1,32**	0,17	1,14	0,14
BEPC	0,95	0,06	0,90	0,08	0,98	0,08	1,09	0,08	0,97	0,07
Bac T ou P	1,06	0,07	1,15*	0,09	1,06	0,08	1,11	0,08	1,14**	0,08
Bac G	1,03	0,07	1,08	0,09	0,91	0,07	1,01	0,07	1,23***	0,08
Bac + 2	1,06	0,07	1,23**	0,10	1,09	0,09	1,08	0,08	1,21***	0,08
Supérieur à Bac + 2	1,20***	0,08	1,49***	0,12	1,19**	0,09	1,13*	0,08	1,38***	0,09
<i>Âge</i>										
âge ego au 31/12/08	0,98	0,02	1,14***	0,03	1,12***	0,02	1,10***	0,02	0,97**	0,02
âge2	1,00	0,00	1,00***	0,00	1,00***	0,00	1,00***	0,00	1,00	0,00
<i>PCS</i>										
Agriculteurs	0,48	0,24	2,28	1,40	0,80	0,52	0,65	0,36	1,10	0,51
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1,08	0,10	1,22	0,15	1,20*	0,13	0,85	0,09	1,11	0,10
Cadres	1,22**	0,10	0,91	0,10	0,74***	0,07	0,70***	0,06	0,82**	0,07
Professions intermédiaires	1,25***	0,08	0,99	0,08	0,83***	0,06	0,89*	0,06	0,93	0,06
Employés	1,19***	0,06	0,97	0,07	0,95	0,06	0,84***	0,05	0,96	0,05
Inactifs	0,97	0,06	0,86**	0,06	1,10	0,09	0,93	0,06	0,81***	0,05



Tableau A (suite)

	Représentation des discriminations ethno-raciales		Expérience auto-reportée		Discriminations situationnelles		Sentiment de ne pas être vu comme Français		Renvoi à l'origine	
	exp(b)	EC	exp(b)	EC	exp(b)	EC	exp(b)	EC	exp(b)	EC
<i>Revenus par UC</i>										
D1 à Q1	0,89*	0,06	0,88	0,07	0,90	0,07	0,90	0,07	0,97	0,07
Q1 à Q2	0,92	0,06	0,90	0,07	0,74***	0,06	0,83**	0,06	0,96	0,07
Q2 à Q3	0,90	0,06	0,82**	0,07	0,69***	0,06	0,77***	0,06	0,91	0,07
Q3 à D10	0,89	0,07	0,63***	0,07	0,57***	0,06	0,64***	0,06	0,94	0,08
D10	0,88	0,08	0,68***	0,08	0,59***	0,07	0,68***	0,07	0,95	0,09
Revenu non déclaré	0,81***	0,06	0,85*	0,08	0,74***	0,06	0,82**	0,07	0,85*	0,07
<i>Situation de famille</i>										
Célibataire avec enfant	1,16*	0,09	1,13	0,11	0,97	0,09	1,12	0,10	1,15*	0,10
En couple sans enfant	1,00	0,06	0,92	0,07	1,00	0,07	1,08	0,07	0,98	0,06
En couple avec un enfant	0,90*	0,05	0,81***	0,06	0,87**	0,06	1,14*	0,08	0,95	0,06
En couple avec deux enfants	0,91	0,06	0,76***	0,06	0,77***	0,06	1,12*	0,07	0,89*	0,05
En couple avec trois enfants ou plus	0,92	0,06	0,67***	0,06	0,66***	0,05	1,15*	0,09	0,91	0,06
<i>Religion</i>										
Catholiques	0,83***	0,04	1,15**	0,08	1,01	0,06	1,05	0,06	1,10**	0,05
Orthodoxes	0,63***	0,10	1,33	0,27	1,70***	0,30	1,21	0,19	2,36***	0,40
Protestants	0,82*	0,09	1,41**	0,19	1,40**	0,18	1,56***	0,19	1,45***	0,18
Musulmans	0,96	0,06	1,74***	0,12	1,80***	0,12	2,28***	0,15	1,28***	0,08
Juifs	1,15	0,23	0,29***	0,10	0,42***	0,12	0,42***	0,11	0,67**	0,13
Bouddhistes	0,81*	0,10	1,21	0,19	1,05	0,16	1,59***	0,20	1,14	0,15
Autres	0,88	0,11	1,79***	0,28	1,67***	0,24	1,31**	0,18	1,22	0,16
<i>Variables de contexte</i>										
<i>Résidence en ZUS en 2008</i>										
% de HLM à l'Iris (+)	0,90**	0,05	0,88**	0,05	1,08	0,06	1,04	0,06	0,90**	0,05
% de HLM à l'Iris (++)	1,02	0,06	0,97	0,08	0,96	0,07	0,92	0,06	1,05	0,06
% immigrés à l'Iris (+)	1,08	0,07	1,30***	0,12	1,09	0,09	1,20**	0,09	1,04	0,07
% immigrés à l'Iris (++)	0,95	0,06	1,16	0,11	0,96	0,08	1,48***	0,11	1,12*	0,07
% de chômage à l'Iris (+)	0,94	0,04	1,04	0,06	1,12**	0,06	0,99	0,05	1,01	0,05
% de chômage à l'Iris (++)	0,97	0,05	0,97	0,07	1,03	0,06	0,99	0,06	0,97	0,05
<i>Nombre d'expositions</i>										
Constante	1,14	0,35	0,01***	0,00	0,00***	0,00	0,07***	0,02	1,75*	0,55
Nombre d'observations	14 914		14 914		14 914		14 914		14 914	

Note : EC = écarts-types, *** p < 0,01, ** p < 0,05, * p < 0,1.

Situation de référence : homme, immigré originaire d'Espagne et d'Italie, diplômé d'un CAP ou BEP, ouvrier, revenus dans le premier décile, célibataire sans enfant, sans religion, ne résidant pas en ZUS et résidant dans un Iris avec les plus faibles % de HLM, d'immigrés et de taux de chômage.

Note sur les variables de contexte : les Iris ont été distribués par déciles en fonction du % de HLM, % d'immigrés et de taux de chômage. Les classes retenues correspondent aux Iris sous la médiane, entre la médiane et le dernier décile (+) et les Iris du dernier décile (++).

Lecture : les immigrés et descendants d'immigrés d'origine algérienne ont une probabilité de déclarer une discrimination ethno-raciale auto-reportée de 10 fois supérieure (odds ratio de 10,18) à celle des immigrés et descendants d'immigrés espagnols et italiens. Les femmes ont en revanche 1,5 fois moins de chance de déclarer une discrimination ethno-raciale que les hommes (odds ratio de 0,69).

Champ : immigrés et descendants d'immigrés âgés de 18 à 50 ans.

Source : enquête Trajectoires et Origines, Ined-Insee, 2008.

Tableau B
Modèles logit sur les différents indicateurs de discrimination et d'altérisation (pour les immigrés)

	Représentation des discriminations ethno-raciales		Expérience auto-reportée		Discriminations situationnelles		Sentiment de ne pas être vu comme Français		Renvoi à l'origine	
	exp(b)	EC	exp(b)	EC	exp(b)	EC	exp(b)	EC	exp(b)	EC
<i>Origines</i>										
Algérie	1,10	0,22	5,05***	1,82	3,21***	0,86	1,16	0,24	0,95	0,19
Maroc ou Tunisie	1,13	0,22	5,72***	2,04	3,27***	0,87	1,46*	0,30	0,93	0,19
Afrique sahélienne	2,17***	0,45	11,49***	4,13	4,99**	1,35	2,17***	0,47	2,04***	0,44
Afrique centrale et golfe de Guinée	2,85***	0,54	12,34***	4,28	6,98***	1,79	2,22***	0,43	1,75***	0,34
Asie du Sud-Est	0,80	0,18	3,30***	1,27	1,48	0,44	2,08***	0,47	1,48*	0,33
Turquie	0,66**	0,13	2,94***	1,07	2,52***	0,68	1,28	0,27	0,71*	0,14
Portugal	0,93	0,17	0,80	0,32	0,94	0,26	1,15	0,22	0,57***	0,10
Autres pays UE27	1,36	0,25	2,25**	0,81	1,43	0,38	1,15	0,22	0,91	0,17
Reste du monde	1,00	0,18	3,56***	1,23	2,32***	0,59	1,31	0,24	1,32	0,24
<i>Statut d'entrée</i>										
Réfugié ou membre de famille de réfugié	0,86	0,11	0,88	0,13	1,20	0,16	0,74**	0,09	1,05	0,13
Etudiant	0,80**	0,08	1,13	0,14	1,10	0,13	0,89	0,10	0,93	0,10
Travailleur	0,90	0,09	0,98	0,13	1,13	0,13	0,84	0,09	1,09	0,11
Conjoint de Français	0,95	0,10	1,00	0,13	1,01	0,12	0,73***	0,08	0,91	0,10
Autres titres	0,76	0,24	0,50*	0,21	1,01	0,35	0,59*	0,19	0,69	0,22
Pas besoin de titre	0,88	0,10	0,90	0,13	1,01	0,13	0,93	0,11	0,82*	0,10
Démarche en cours	1,18	0,36	1,82*	0,58	1,29	0,41	1,00	0,34	1,78	0,66
Visa	0,71	0,15	0,98	0,23	0,68	0,16	0,72	0,15	0,69*	0,14
Âge à l'arrivée	0,97***	0,00	0,99*	0,00	1,00	0,00	1,04***	0,00	1,02***	0,00
<i>Sexe</i>										
femme	1,03	0,07	0,74***	0,06	0,88*	0,07	0,96	0,07	1,27***	0,09
<i>Diplôme</i>										
Aucun diplôme	0,80**	0,08	0,83	0,10	0,99	0,11	1,48***	0,15	1,38***	0,13
CEP	0,83	0,13	0,92	0,18	0,89	0,16	1,47**	0,23	1,27	0,19
BEPC	1,00	0,12	0,87	0,13	0,95	0,13	0,88	0,11	1,02	0,12
Bac T ou P	1,25	0,17	1,30*	0,21	0,92	0,14	1,02	0,14	1,14	0,16
Bac G	1,22*	0,15	1,14	0,17	0,97	0,13	1,07	0,13	1,05	0,13
Bac +2	1,17	0,15	1,24	0,19	1,25	0,17	1,10	0,14	1,31**	0,17
Supérieur à Bac + 2	1,60***	0,19	1,70***	0,24	1,44***	0,19	1,26*	0,15	1,64***	0,20
<i>Âge</i>										
âge ego au 31/12/08	1,01	0,03	1,12***	0,04	1,11***	0,04	1,03	0,03	0,96	0,03
âge2	1,00	0,00	1,00***	0,00	1,00***	0,00	1,00**	0,00	1,00	0,00
<i>PCS</i>										
Agriculteurs	0,44	0,36	2,55	1,98	1,40	1,03	0,89	0,62	1,52	1,10
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1,17	0,15	1,39**	0,22	1,41**	0,20	0,71***	0,09	1,06	0,14
Cadres	1,22	0,16	0,79	0,13	0,59***	0,09	0,80	0,11	0,67***	0,09
Professions intermédiaires	1,22*	0,13	1,00	0,13	0,75**	0,09	0,97	0,11	0,93	0,10

Tableau B (suite)

	Représentation des discriminations ethno-raciales		Expérience auto-reportée		Discriminations situationnelles		Sentiment de ne pas être vu comme Français		Renvoi à l'origine	
	exp(b)	EC	exp(b)	EC	exp(b)	EC	exp(b)	EC	exp(b)	EC
Employés	1,20**	0,11	1,03	0,11	0,94	0,09	0,88	0,08	0,91	0,08
Inactifs	1,01	0,10	0,78*	0,10	1,04	0,13	0,99	0,10	0,71***	0,07
<i>Revenu par UC</i>										
D1 à Q1	1,00	0,11	0,89	0,11	0,91	0,10	0,89	0,10	0,99	0,11
Q1 à Q2	1,02	0,11	0,97	0,12	0,78**	0,09	0,91	0,10	1,05	0,11
Q2 à Q3	0,91	0,11	0,80	0,11	0,65***	0,08	0,91	0,11	0,98	0,12
Q3 à D10	0,86	0,12	0,53***	0,10	0,55***	0,09	0,63***	0,09	0,98	0,14
D10	0,98	0,15	0,75	0,14	0,57***	0,10	0,68**	0,11	1,08	0,17
revenu non déclaré	0,71**	0,10	0,95	0,15	0,69**	0,10	0,80	0,11	0,88	0,12
<i>Situation de famille</i>										
Célibataire avec enfant	1,03	0,14	1,00	0,16	0,90	0,13	1,03	0,15	1,18	0,17
En couple sans enfant	1,12	0,13	0,76**	0,10	1,05	0,13	0,94	0,11	0,86	0,10
En couple avec un enfant	1,00	0,11	0,77**	0,09	1,00	0,11	1,14	0,12	1,00	0,11
En couple avec deux enfants	0,85	0,09	0,70***	0,08	0,84	0,09	1,06	0,11	0,94	0,10
En couple avec trois enfants ou plus	0,93	0,10	0,68***	0,09	0,79**	0,09	1,24*	0,14	1,05	0,11
<i>Religion</i>										
Catholiques	0,80**	0,07	0,92	0,11	0,98	0,11	0,90	0,09	1,01	0,10
Orthodoxes	0,67**	0,13	0,92	0,22	1,14	0,24	0,74	0,14	1,66**	0,35
Protestants	0,89	0,14	1,05	0,20	1,16	0,21	1,19	0,20	1,23	0,21
Musulmans	0,94	0,10	1,01	0,12	1,19	0,14	1,15	0,13	1,07	0,12
Juifs	3,43	2,91	0,75	0,65	0,21	0,24	0,76	0,55	0,42	0,31
Bouddhistes	0,63**	0,12	0,86	0,21	0,88	0,20	1,42*	0,27	0,99	0,19
Autres	0,67*	0,14	1,17	0,28	1,37	0,30	1,01	0,21	0,82	0,16
<i>Variables de contexte</i>										
<i>Résidence en ZUS en 2008</i>										
% de HLM à l'iris (+)	0,83**	0,07	0,86	0,08	0,97	0,09	0,95	0,08	0,92	0,08
% de HLM à l'iris (++)	1,10	0,11	0,89	0,11	0,84	0,09	0,95	0,09	1,11	0,11
% immigrés à l'iris (+)	1,01	0,10	0,90	0,11	0,87	0,10	0,90	0,09	1,04	0,10
% immigrés à l'iris (++)	1,30**	0,16	1,27	0,20	1,03	0,14	1,14	0,14	1,03	0,13
% immigrés à l'iris (++)	1,05	0,12	1,18	0,18	0,98	0,13	1,27**	0,15	1,03	0,12
% de chômage à l'iris (+)	0,97	0,08	1,07	0,11	1,04	0,10	0,94	0,08	1,08	0,09
% de chômage à l'iris (++)	1,03	0,09	0,96	0,11	1,00	0,10	0,93	0,09	1,01	0,09
Nombre d'expositions					1,16***	0,02				
Constante	0,71	0,44	0,03***	0,02	0,01***	0,01	0,61	0,38	2,86*	1,78
Nombre d'observations	5 572		5 572		5 572		5 572		5 572	

Note : EC = écarts-types, *** p < 0,01, ** p < 0,05, * p < 0,1.

Situation de référence : homme, originaire d'Espagne et d'Italie, entré par regroupement familial, diplômé d'un CAP ou BEP, ouvrier, revenu dans le premier décile, célibataire sans enfant, sans religion, ne résidant pas en ZUS et résidant dans un iris avec les plus faibles % de HLM, d'immigrés et de taux de chômage.

Note sur les variables de contexte : les iris ont été distribués par déciles en fonction du % de HLM, % d'immigrés et de taux de chômage. Les classes retenues correspondent aux iris sous la médiane, entre la médiane et le dernier décile (+) et les iris du dernier décile (++).

Lecture : les immigrés d'origine algérienne ont une probabilité de déclarer une discrimination ethno-raciale auto-reportée de 5 fois supérieure (odds ratio de 5,05) à celle des immigrés espagnols et italiens. Les femmes immigrées ont en revanche 1,3 fois moins de chance de déclarer une discrimination ethno-raciale que les hommes (odds ratio de 0,74).

Champ : immigrés âgés de 18 à 50 ans.

Source : enquête Trajectoires et Origines, Ined-Insee, 2008.

Tableau C
Modèles logit sur les différents indicateurs de discrimination et d'altérisation (pour les descendants d'immigrés ou de Domiens)

	Représentation des discriminations ethno-raciales		Expérience Auto-reportée		Discriminations situationnelles		Sentiment de ne pas être vu comme Français		Renvoi à l'origine	
	exp(b)	EC	exp(b)	ECe	exp(b)	EC	exp(b)	EC	exp(b)	EC
<i>Origine</i>										
DOM	1,58***	0,16	12,60***	2,24	6,42***	0,89	4,73***	0,64	3,01***	0,32
Algérie	1,28***	0,12	9,98***	1,76	5,24***	0,69	3,27***	0,43	1,95***	0,19
Maroc ou Tunisie	1,11	0,11	8,70***	1,58	5,36***	0,74	3,94***	0,54	1,76***	0,18
Afrique sahélienne	1,48***	0,19	11,44***	2,23	7,01***	1,10	6,00***	0,94	3,35***	0,47
Afrique centrale et golfe de Guinée	1,84***	0,25	17,86***	3,50	9,79***	1,59	7,47***	1,19	4,69***	0,73
Asie du Sud-Est	0,91	0,11	6,56***	1,31	3,09***	0,52	4,81***	0,74	3,14***	0,40
Turquie	0,79*	0,10	5,19***	1,07	4,20***	0,69	2,77***	0,45	1,55***	0,21
Portugal	0,96	0,09	1,65**	0,34	1,46**	0,22	1,75***	0,24	1,02	0,09
Autres pays UE27	1,00	0,10	1,20	0,34	0,97	0,20	0,99	0,20	0,81**	0,08
Reste du monde	1,23*	0,13	5,62***	1,09	3,28***	0,51	3,37***	0,50	2,10***	0,23
<i>Mixité couple parental</i>										
Mixte, père immigré	1,24***	0,07	0,81**	0,07	0,74***	0,06	0,43***	0,03	0,92	0,06
Mixte, mère immigrée	1,25***	0,09	0,62***	0,07	0,50***	0,05	0,42***	0,04	0,60***	0,04
<i>Sexe</i>										
Femme	1,11**	0,06	0,55***	0,04	0,63***	0,04	0,87**	0,05	1,29***	0,07
<i>Diplôme</i>										
Aucun diplôme	0,81***	0,07	0,91	0,10	0,98	0,10	1,02	0,10	0,94	0,08
CEP	0,83	0,22	0,57	0,30	0,61	0,26	0,56	0,24	0,94	0,27
BEPC	1,04	0,09	0,96	0,11	1,02	0,11	1,19*	0,12	0,94	0,09
BAC T ou P	1,06	0,08	1,10	0,11	1,02	0,10	1,06	0,10	1,09	0,09
BAC G	1,09	0,09	1,10	0,12	0,90	0,10	0,89	0,09	1,25***	0,11
BAC +2	1,15*	0,10	1,20	0,14	0,97	0,10	0,97	0,10	1,09	0,10
Supérieur à BAC +2	1,26***	0,11	1,36***	0,16	1,01	0,11	0,81*	0,09	1,08	0,10
<i>Âge</i>										
âge ego au 31/12/08	0,99	0,02	1,23***	0,04	1,11***	0,04	1,17***	0,04	0,99	0,02
âge2	1,00	0,00	1,00***	0,00	1,00***	0,00	1,00***	0,00	1,00	0,00
<i>PCS</i>										
Agriculteurs	0,46	0,34	3,06	3,54	0,97	0,18	1,22	0,22	0,75	0,63
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0,90	0,13	1,03	0,22	0,82	0,12	0,77*	0,11	1,12	0,17
Cadres	1,05	0,12	1,06	0,16	0,97	0,09	0,97	0,10	1,00	0,11
Professions intermédiaires	1,10	0,09	0,97	0,11	0,84*	0,09	0,97	0,10	1,00	0,09
Employés	1,06	0,08	0,92	0,09	0,93	0,08	0,92	0,08	1,03	0,08
Inactifs	0,93	0,08	0,92	0,10	1,20	0,14	0,95	0,09	0,86*	0,07

Tableau C (suite)

	Représentation des discriminations ethno-raciales		Expérience Auto-reportée		Discriminations situationnelles		Sentiment de ne pas être vu comme Français		Renvoi à l'origine	
	exp(b)	EC	exp(b)	ECe	exp(b)	EC	exp(b)	EC	exp(b)	EC
<i>Revenu par UC</i>										
D1 à Q1	0,77***	0,08	0,90	0,10	0,92	0,10	0,84	0,09	0,97	0,10
Q1 à Q2	0,80**	0,08	0,87	0,10	0,75***	0,08	0,76***	0,08	0,96	0,10
Q2 à Q3	0,80**	0,08	0,84	0,10	0,76**	0,09	0,71***	0,08	0,96	0,10
Q3 à D10	0,81*	0,09	0,71**	0,10	0,68***	0,09	0,74**	0,10	1,04	0,12
D10	0,76**	0,10	0,57***	0,10	0,64***	0,10	0,66***	0,10	0,95	0,12
Revenu non déclaré	0,78**	0,08	0,79**	0,09	0,76**	0,09	0,76**	0,09	0,84*	0,09
<i>Situation de famille</i>										
Célibataire avec enfant	1,31**	0,15	1,26	0,19	1,06	0,14	1,42***	0,19	1,16	0,13
En couple sans enfant	1,09	0,09	1,03	0,11	0,96	0,09	1,02	0,10	0,98	0,08
En couple avec un enfant	0,90	0,07	0,84	0,10	0,77**	0,08	1,00	0,10	0,82**	0,07
En couple avec deux enfants	1,05	0,09	0,81*	0,10	0,72***	0,08	1,17	0,12	0,79***	0,07
En couple avec trois enfants ou plus	0,89	0,09	0,61***	0,09	0,51***	0,07	1,28*	0,17	0,76**	0,08
<i>Religion</i>										
Catholiques	0,87**	0,05	1,25**	0,12	1,00	0,08	1,00	0,08	1,09	0,07
Orthodoxes	0,60*	0,18	1,18	0,51	1,42	0,54	0,69	0,28	2,08**	0,70
Protestants	0,77	0,15	1,29	0,32	1,33	0,32	1,08	0,25	1,25	0,26
Musulmans	1,15*	0,09	2,17***	0,21	2,08***	0,19	2,39***	0,22	1,24**	0,10
Juifs	1,18	0,26	0,30***	0,13	0,46**	0,16	0,50**	0,16	0,78	0,17
Bouddhistes	1,40*	0,27	1,55*	0,35	1,16	0,28	0,98	0,20	1,40	0,31
Autres	1,07	0,20	2,33***	0,53	1,68**	0,36	1,40	0,30	1,52**	0,30
<i>Variables de contexte</i>										
<i>Résidence en ZUS en 2008</i>										
% de HLM à l'Iris (+)	0,92	0,07	0,94	0,08	1,23***	0,10	1,09	0,08	0,88*	0,07
% de HLM à l'Iris (++)	1,00	0,07	1,03	0,12	1,05	0,11	0,88	0,09	0,96	0,07
% immigrés à l'Iris (+)	1,04	0,08	1,10	0,12	1,05	0,10	1,04	0,10	1,08	0,08
% immigrés à l'Iris (++)	1,03	0,08	1,28**	0,16	1,05	0,11	1,20	0,13	1,00	0,08
% de chômage à l'Iris (+)	1,02	0,08	1,08	0,13	0,84*	0,09	1,37***	0,15	1,07	0,09
% de chômage à l'Iris (++)	0,94	0,06	1,00	0,09	1,17**	0,09	1,04	0,08	0,95	0,06
Nombre d'expositions	0,95	0,07	0,98	0,09	1,03	0,09	1,05	0,09	0,96	0,07
Constante	1,33	0,53	0,00***	0,00	0,00***	0,02	0,02***	0,01	1,14	0,47
Nombre d'observations	8 438		8 438		8 430		8 430		8 438	

Note : EC = écarts-types, *** p < 0,01, ** p < 0,05, * p < 0,1.

Situation de référence : homme, dont les parents sont originaires d'Espagne et d'Italie, couple parental non mixte, diplômé d'un CAP ou BEP, ouvrier, revenus dans le premier décile, célibataire sans enfant, sans religion, ne résidant pas en ZUS et résidant dans un Iris avec les plus faibles % de HLM, d'immigrés et de taux de chômage.

Note sur les variables de contexte : les Iris ont été distribués par déciles en fonction du % de HLM, % d'immigrés et de taux de chômage. Les classes retenues correspondent aux Iris sous la médiane, entre la médiane et le dernier décile (+) et les Iris du dernier décile (++).

Lecture : les descendants d'immigrés algériens ont une probabilité de déclarer une discrimination ethno-raciale auto-reportée de 10 fois supérieure (odds ratio de 9,98) à celle des descendants d'immigrés espagnols et italiens. Les femmes descendantes d'immigrés ont en revanche 1,8 fois moins de chance de déclarer une discrimination ethno-raciale que les hommes (odds ratio de 0,55).

Champ : descendants d'immigrés ou de domiens âgés de 18 à 50 ans.

Source : enquête Trajectoires et Origines, Ined-Insee, 2008.

Tableau D

Effet d'interaction entre origine et résidence en ZUS sur les probabilités de déclarer une discrimination ethno-raciale (auto-reportée) et une discrimination (logit)

	Discrimination ethno-raciale auto-reportée		Discrimination à raison du quartier	
	exp(b)	EC	exp(b)	EC
Origines				
DOM	12.96***	2.13	3.11***	1.20
Algérie	11.60***	1.91	2.97***	1.14
Maroc ou Tunisie	10.32***	1.72	2.76***	1.07
Afrique sahélienne	18.46***	3.24	3.00***	1.25
Afrique centrale et golf de Guinée	26.34***	4.44	3.34***	1.36
Asie (Vietnam, Cambodge, Laos)	7.20***	1.28	2.15*	0.92
Turquie	6.12***	1.11	1.96	0.87
Portugal	1.87***	0.36	0.56	0.31
Autres pays UE27	2.67***	0.50	1.55	0.75
Reste du monde	6.58***	1.09	1.72	0.71
Résidence dans une zone urbaine sensible en 2008	2.63**	1.11	4.29**	2.66
Origines*ZUS				
DOM résident en ZUS	0.40**	0.18	0.36	0.25
Algérie résident en ZUS	0.29***	0.13	0.32*	0.22
Maroc ou Tunisie résident en ZUS	0.39**	0.17	0.40	0.26
Afrique sahélienne résident en ZUS	0.28***	0.12	0.35	0.24
Afrique centrale et golfe de Guinée résident en ZUS	0.25***	0.11	0.44	0.32
Asie (Vietnam, Cambodge, Laos) résident en ZUS	0.35**	0.17	0.49	0.37
Turquie résident en ZUS	0.31***	0.14	0.37	0.27
Portugal résident en ZUS	0.54	0.31	0.64	0.67
Autres pays UE27 résident en ZUS	0.27*	0.20	0.67	0.68
Reste du monde résident en ZUS	0.49	0.22	0.78	0.56
Nombre d' observations	14 914		14 914	

Note : EC=écart-type, note: *** p < 0,01, ** p < 0,05, * p < 0,1.

Champ : immigrants et descendants d'immigrants âgés de 18 à 50 ans.

Source : enquête Trajectoires et Origines, Ined-Insee, 2008.

